Sigles
(établissements d'enseignement supérieur et de recherche, voir la liste ci-contre)

ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement
AELE	Pays de l'association économique de libre échange - Islande, Liechenstein, Norvège
AFJI	Association pour l'insertion des jeunes
ALF	Allocation de logement familiale
ALS	Allocation logement à caractère social
ANAEM	Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations, anciennement OMI
ANIL	Agence nationale pour l'information sur le logement
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APL	Aide pour le logement
APT	Autorisation provisoire de travail
AR	Accusé de réception
AVF	Accueil des Villes françaises
BDE	Bureau des élèves
BGE	Boursiers de gouvernements étrangers
BGF	Boursiers du gouvernement français
BIJ	Bureau Info Jeunesse
BP	Boîte postale
BTS	Brevet de technicien supérieur
BU	Bibliothèque universitaire
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCIT	Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEAM	Carte européenne d'assurance maladie
CEF	Centre pour les études en France
CIES	Centre international des étudiants et stagiaires
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLLAJ 31	Comité local pour le logement autonome des jeunes
CNL	Confédération nationale du logement
CMU	Couverture maladie universelle
CMUC	Couverture maladie universelle complémentaire
CNED	Centre national d'éducation à distance
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CRCI	Chambre régionale de commerce et d'industrie
CRIJ	Centre régional d'information jeunesse
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CV	Curriculum vitae (ensemble des renseignements concernant l'état civil, les titres, les activités passées et les capacités d'une personne)
DALF	Diplôme approfondi de langue française
DAP	Demande d'admission préalable
DARIC	Délégation académique aux Relations internationales et à la coopération
DCEM	Document de circulation pour les étrangers mineurs
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DEA	Diplôme d'études approfondies
DALF	Diplôme approfondi de la langue française

Membres du Réseau Universitaire

UT1	Université des Sciences Sociales
UTM	Université de Toulouse - Le Mirail
UPS	Université Paul Sabatier
Région Midi-Pyrénées	
Ville de Toulouse	
INP	Institut National Polytechnique de Toulouse (1)
EPA	Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
CCIT	Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse
CRCIT	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées
ENSA Toulouse	École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
ENFA	École Nationale de Formation Agronomique
ENIT	École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes
SUPAERO	École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace
ENSICA	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques
EMAC	École des Mines d'Albi-Carmaux
ENVT	École Nationale Vétérinaire de Toulouse
El Purpan	École d'ingénieurs de Purpan
CNES	Centre National d'Etudes Spatiales
IEP	Institut d'Études Politiques
ENM	École Nationale de la Météorologie
ENAC	École Nationale de l'Aviation Civile

(1)
ENSAT - École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse
ENSEEIHT - École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des télécommunications
ENCIASET - École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques

Associés du Réseau Universitaire

IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
Conservatoire national de région de Toulouse	
École supérieure des Beaux Arts	
ESC	Groupe École Supérieure de Commerce de Toulouse

Organismes de recherche

CNES	Centre national d'études spatiales
CNRM	Centre national de recherche météorologique
CNRS	Centre national pour la recherche scientifique
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
ONERA	Office national des études et recherches aéronautiques

Réseau Universitaire
Toulouse Midi-Pyrénées

Réseau Universitaire
Toulouse Midi-Pyrénées

2007

Ariane
Guide de l'étudiant et du chercheur étrangers

Édito

Entre Mer méditerranée et Océan atlantique, au cœur de l'Occitanie, la Région Midi-Pyrénées est, de très longue date, un lieu de brassage et de rencontres d'hommes et d'idées. Sa capitale, Toulouse, connaît depuis plusieurs années un intense développement démographique et économique - notamment dans les activités aéronautiques, spatiales, informatiques - qui se diffuse dans tout l'espace régional et en fait aujourd'hui une métropole de dimension internationale. « La ville rose » et la Région Midi-Pyrénées se caractérisent également par un essor artistique de grande ampleur qui contribue à valoriser un patrimoine culturel particulièrement riche et varié.
Toulouse abrite l'une des universités les plus anciennes d'Europe puisque sa fondation remonte à 1229. Au cours des siècles, celle-ci a toujours joué un rôle de premier plan, tant dans le domaine des formations supérieures que dans celui de la recherche. Fidèle à sa tradition d'ouverture au monde de la Science et des Arts, l'Université de Toulouse a su renforcer son rayonnement auprès de pays partenaires toujours plus nombreux. Elle s'est ainsi dotée d'un Réseau universitaire dont la vocation première est de promouvoir le site de Toulouse Midi-Pyrénées à l' international et de participer activement à l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers. C'est pourquoi le Réseau universitaire a réalisé le guide Ariane, dont l'objectif est de faciliter l'insertion culturelle et sociale de ces derniers et de les aider à accomplir les démarches multiples avant leur départ ou durant leur séjour à Toulouse et en Midi-Pyrénées.

Nous espérons que l'édition 2007 de ce guide sera effectivement le « fil d'Ariane » qui vous permettra de sortir du labyrinthe administratif français et de trouver toutes les informations utiles à votre séjour.
Nous souhaitons, à toutes et à tous, la bienvenue et une très bonne année universitaire.

Directeur de la publication
Thierry Parra

Conception, rédaction, réalisation
Joëlle Coquereau, Martin Bündgen, Olympe Maris, Emmanuelle Ourliac

Suivi de l'édition
Vincentella De Comarmond

Création graphique et maquette
t2bis

Création graphique et photographies couverture
Mathilde Delahaye

Impression
Imprimerie 34

Sixième édition Toulouse 2007
Informations valables au 01.01.2007

Sommaire

Édito p 01

Sommaire p 02

Votre séjour en 3 étapes p 03
- S'informer p 04
- Avant le départ p 07
- À l'arrivée p 15

Toulouse p 31
- Vie pratique p 34
- Vie universitaire p 40
- Carnet d'adresses p 44

Sites universitaires de la région p 53
- Carnets d'adresses p 55

Publications du Réseau universitaire p 60
Index p 62

Planning détachable p 63

Votre séjour en 3 étapes

S’informer

Avant le départ

À l’arrivée

Enseignement supérieur en France

On distingue deux grands types d'établissements : les universités (établissements publics) et les Grandes écoles (établissements publics ou privés).

Universités

Pour y accéder, il faut être titulaire du *baccalauréat* français ou du *diplôme étranger* permettant l'accès aux études universitaires du pays d'origine.

Les universités offrent des formations couvrant l'ensemble des disciplines. Elles préparent les étudiants soit à la vie *professionnelle* soit *à la recherche*.

Au sein des universités, les *IUT* proposent des formations technologiques (2 ans, recrutement sur dossier) et les *IUP* des formations professionnelles (durée variable, recrutement sur dossier).

Dans le cadre du LMD (voir ci-dessous), les étudiants obtiennent des diplômes reconnus au niveau européen. Dans chaque université, certaines formations conduisent à des diplômes spécifiques.

Grandes écoles

L'appellation « Grande école » est en principe réservée aux plus anciennes et aux plus prestigieuses des écoles spécialisées.

Elles sont *très sélectives* et accueillent beaucoup moins d'étudiants que les universités. Elles forment des professionnels dans de nombreux domaines tels que sciences de l'ingénieur, management, art, santé, social.

L'accès sur concours est difficile et passe, en règle générale, par les *classes préparatoires* (CPGE), rattachées à certains lycées.

Les écoles d'ingénieurs orientent les étudiants vers une formation professionnelle de haut niveau pour les besoins des entreprises.

Information
www.edufrance.fr/fr/a-etudier/etudes02-2.htm

Le LMD (Licence - Master - Doctorat)

Les pays européens ont adopté un nouveau système d'enseignement supérieur commun : le « LMD ». La mise en place des crédits ECTS et de la semestrialisation permettent la reconnaissance des diplômes au niveau européen et facilitent la mobilité des étudiants pendant leurs études et leur vie professionnelle.

Trois niveaux d'études

Niveau	Nombre de semestres	Durée totale
L = Licence (L1, L2, L3)	6	3 ans
M = Master (1) (M1, M2)	4	5 ans
D = Doctorat (2)	minimum 6	8 ans

(1) Au niveau M2, l'étudiant à le choix entre une formation professionalisante « master professionnel » et une formation orientée vers la recherche « master recherche ».
(2) Le doctorat nécessite l'obtention du « master recherche ».

Organisation des formations

Les formations sont regroupées par grands domaines avec des mentions et éventuellement des spécialités. Elles sont organisées en Unités d'enseignements (UE) qui sont obligatoires, optionnelles ou libres et comprennent des cours magistraux, travaux dirigés, stages, mémoires... Chaque UE correspond à un nombre de crédits ECTS (European Credit Transfer System), qui permettent l'obtention des diplômes.
1 semestre = 30 crédits

Quels crédits obtenir ?

180 crédits pour la Licence
120 crédits supplémentaires pour le Master
180 crédits supplémentaires pour le Doctorat
Informations : www.education.gouv.fr/sup/lmd/

Choisir son cursus

Pour compléter l'information obtenue sur les sites généraux, il est vivement conseillé de consulter les sites des établissements choisis.

Sites généraux

Réseau Universitaire Toulouse Midi-Pyrénées

Un catalogue sera prochainement proposé sur l'offre de formation universitaire en Midi-Pyrénées.
www.rutmp.fr
« étudier à Toulouse »

Edufrance

Promotion de l'enseignement supérieur français à travers le monde.
www.edufrance.fr
« l'enseignement supérieur français »
« sélectionner une formation »

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR)

www.education.gouv.fr
« enseignement supérieur »

Ministère des Affaires étrangères (MAE)

www.diplomatie.gouv.fr
« étudier en France »

ONISEP

Diffusion d'informations sur l'orientation, les formations et les métiers.
Publications payantes
www.onisep.fr
« en région »

Établissements d'enseignement supérieur

Sites Web

On peut consulter les différentes formations universitaires sur les sites Web des établissements. (Pages 44-45)

Services universitaires d'information et d'orientation (SUIO)

Aide à l'élaboration de projets.
(Pages 44-45)

Pour choisir un établissement à Toulouse ou en région Midi-Pyrénées, consulter le site Web du Réseau universitaire : www.rutmp.fr
« à propos du Réseau »
« membres et associés »

Départ en programme d'échange

Erasmus

L'action Erasmus du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV - ancien programme Socrates) soutient la mobilité des étudiants en Europe en apportant une aide financière pour les études de licence et de master.

Les étudiants peuvent partir entre trois et neuf mois dans les pays concernés :
- les pays membres de l'Union européenne
- les pays membres de l'AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège)
- les pays associés à l'Union européenne (Croatie, Macédoine, Turquie).

Information
- Service des relations internationales de l'établissement d'accueil.
- Site Internet de l'Agence Europe - Éducation - Formation France (AEEFF) : www.europe-education-formation.fr

Erasmus Mundus 2004-2008

Le programme vise à :
- renforcer la qualité de l'enseignement supérieur européen en proposant des masters « Erasmus Mundus » de très haut niveau
- encourager la mobilité des étudiants et des universitaires des pays tiers qui souhaitent étudier ou travailler dans les universités européennes.

Action destinée aux étudiants de l'Union européenne et à ceux des « pays tiers ».
Mise en place de « Masters Erasmus Mundus » proposés par au moins 3 établissements d'enseignement supérieur de 3 pays européens. Ils débouchent sur un diplôme double, multiple ou commun, reconnu au niveau communautaire. Les étudiants doivent effectuer une période d'études dans au moins deux universités de deux pays européens. Les étudiants de l'Union européenne ont la possibilité d'effectuer une période d'études dans un pays tiers.

Aide financière

- à destination des étudiants et des universitaires des pays tiers .
Des bourses de mobilité sont attribuées aux étudiants désirant suivre un « Master Erasmus Mundus » durant 1 à 2 ans au sein de l'UE. Ils bénéficient en outre d'un accueil et d'un hébergement tout au long de leur master.
Les universitaires participant à ces masters obtiennent un soutien financier, dans le cadre de missions d'enseignement et de recherche d'une durée moyenne de 3 mois.
- à destination des étudiants et des universitaires européens accueillis dans un pays tiers.
Dans le cadre de partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur européens et ceux des pays tiers, des bourses de mobilité sont accordées aux étudiants ainsi qu'un soutien financier aux universitaires.

Leonardo da Vinci

Ce programme européen attribue des bourses de mobilité professionnelle aux étudiants désireux d'effectuer un stage dans une entreprise située dans l'un des pays suivants :
- membres de l'UE
- membres de l'AELE
- membres associés d'Europe orientale (la Turquie incluse).

La durée du stage est comprise entre 13 et 52 semaines. La bourse de séjour est en moyenne de 90 € par semaine et s'adresse à des étudiants en formation initiale.
Information
- Service des relations internationales de l'établissement d'accueil
- Réseau Universitaire Toulouse Midi-Pyrénées
- www.europe-education-formation.fr/leonardo.php

Autres programmes internationaux d'enseignement

Ces programmes visent à développer la mobilité des étudiants et/ou doctorants, enseignants et enseignants-chercheurs entre l'Union européenne et les pays concernés : le Canada, l'Australie, le Japon et les États-Unis.
Information
http://ec.europa.eu/education/index_fr.html

Pour étudier ou effectuer des recherches en Amérique Latine, voir programme ALBAN : http://ec.europa.eu/comm/europeaid/projects/alban/index_fr.htm

Pour étudier en Asie, voir programme ASIA LINK : http://ec.europa.eu/comm/europeaid/projects/asia-link/index_en.htm

Information

Des modifications peuvent être apportées aux modalités d'application du programme Erasmus Mundus
www.europe-education-formation.fr/erasmus-mundus.php

Avant le départ

Évaluer son budget

Frais d'inscription

Dans les universités

- Licence « L » : 324 € à 351 €
- Master « M » : 373 € à 400 €
- Doctorat « D » : 482 € à 509 €

Des tarifs spécifiques sont appliqués pour les formations paramédicales et en sport.

Dans les écoles

L'inscription aux concours d'entrée est en général payante (entre 50 € et 200 €).
Les frais de scolarité, variables et parfois relativement chers pour certains cursus (masters spécialisés…), dépendent des formations.

Bon à savoir

L'affiliation à la sécurité sociale de 189 € est comprise dans les frais d'inscription indiqués pour les universités et les écoles.
La mutuelle complémentaire est facultative mais vivement conseillée. Prévoir des frais supplémentaires compris entre 50 et 350 € par an.
Un supplément est à prévoir pour la préparation d'un deuxième diplôme.
Pour certains cursus, des supports pédagogiques sont payants et peuvent atteindre des tarifs élevés.
C'est le financement public de l'État qui explique le niveau relativement faible du coût des inscriptions dans la plupart des établissements universitaires.

Budget mensuel moyen

Pour les frais relatifs au logement, voir page 8.

BUDGET MENSUEL	
Du logement CROUS au T4 en location privée. Voir le tableau page suivante	126 à 1400 €
EDF-GDF	50 € ou plus
Téléphone/Internet	30 €
ALIMENTATION Restaurant universitaire Hors restaurant universitaire	 170 € 250 €
TRANSPORT Carte Tisséo 12/25 ans + de 25 ans	 22 € 37 €
DIVERS Livres, loisirs, vêtements …	160 €
TOTAL	558 à 1950 € ou plus

Bon à savoir

Taxe d'habitation :
entre 76 et 540 € par an
Redevance audiovisuelle :
116 € par an
Pour les modalités d'application, se reporter au chapitre logement p20.

Installation

Certaines aides peuvent être accordées.
Les aides de la CAF diminuent le montant du loyer.
Le CIL Interlogement propose des facilités de paiement pour le dépôt de garantie.

TYPE DE LOGEMENT / FRAIS	Logement CROUS	HLM	Foyer	Résidences privées avec services	Logement chez l'habitant	Autre location privée	
						De particulier à particulier	Agence immobilière
Frais de dossier	Non	Non	85 €	100 €	30 à 80 €	Non	Entre 7,5 et 8 % du montant annuel du loyer HC
1er loyer CC	126 à 694 € Chambre au T5 + 6 € de frais de dossier	290 à 570 € T1 au T4	290 à 550 € Chambre au studio	260 à 800 € Studio au T2	150 à 450 € Chambre	300 à 1400 € Studio au T4	
Dépôt de garantie	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC	Maximum 2 mois de loyer HC				
Assurance locative	20 à 90 € par an						
Ouverture EDF-GDF + Abonnement mensuel	Compris dans le loyer sauf pour certains logements pour couple	14 € + entre 2 et 110 €	Compris dans le loyer	14 € + entre 2 et 110 €			
Installation ligne téléphonique	54,49 €			54,49 €			
Ouverture de ligne téléphonique et abonnement	27,50 € + 14,99 € avec la carte étudiant 55 € + 14,99 € Sans la carte étudiant			27,50 € + 14,99 € avec la carte étudiant 55 € + 14,99 € Sans la carte étudiant			

Demande d'admission

Dans le cadre d'un programme d'échange

DÉMARCHES / ACTEURS	ÉTUDIANT	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL
Constitution du dossier de candidature	X	X	
Transmission du dossier		X	
Admission et préinscription			X
Inscription et paiement des droits	X	X	
Inscription sans frais avec obtention du statut étudiant (allocation logement, restaurant universitaire, tarifs réduits ...)	X		X
Participation aux examens	X		
Reconnaissance des enseignements suivis et délivrance du diplôme par l'université d'origine, sous réserve de résultats satisfaisants aux examens. (1)		X	

(1) Pour obtenir le diplôme de l'établissement d'accueil, il est nécessaire d' obtenir préalablement la validation prévue pour les étudiants inscrits à titre individuel. (Pages 9 - 10) / *Informations sur les programmes d'échanges pages 5 - 6.*

Dans le cadre d'un séjour à titre individuel

Selon le profil, deux démarches peuvent être effectuées : une demande d'admission préalable (DAP) ou bien une candidature directe auprès de l'établissement.

ACTEURS / DÉMARCHES	DAP	CANDIDATURE DIRECTE
1- Titulaire du baccalauréat français		X
2- Ressortissant de l'EEE sauf (3)		X
3- ENSA Toulouse tous les niveaux, si 1ère inscription	X	
4- Établissements recrutant par concours ou sur dossier		X
5- Inscription en L3, M1, M2, D, sauf (3)		X
6- Inscription en L1, L2, sauf (1), (2), (4)	X	

Demande d'admission préalable (DAP)

L'étudiant doit pouvoir justifier d'un diplôme obtenu dans son pays et donnant accès aux études envisagées en France.

S'il réside déjà en France, il retire le dossier de demande d'admission dans l'université de son choix **entre le 15 novembre et le 15 janvier.**

Rappel : une carte de séjour d'un an minimum sera nécessaire (Page 13)

Si l'étudiant réside dans l'un des pays cités ci-dessous (1) il doit obligatoirement s'adresser au Centre pour les études en France (CEF) rattaché à l'Ambassade de France dans son pays.

(1) *Algérie, Brésil, Chine, Canada, Cameroun, Colombie, Corée, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Maroc, Madagascar, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Tunisie, Turquie, Vietnam.*

L' enregistrement et le traitement des dossiers se font en ligne :
www.edufrance.fr/fr/b-agence/desks.htm

L'ouverture d'un CEF est prévu en 2007 au Liban, en République Tchèque et en Suède.

Dans les autres cas, il faut retirer un dossier (2) **entre le 15 novembre et le 15 janvier** auprès du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade française du pays de résidence (3).

(2) ou le télécharger sur
www.education.gouv.fr/prat/formul/familles.htm#inscrip

(3) www.diplomatie.gouv.fr/annuaire/index.asp?code_theme=EDUCATIONFORMAT

Candidature directe

Contacter directement l'établissement, ou consulter son site Internet pour connaître les modalités et les délais spécifiques.

En règle générale, les dossiers avec les attestations officielles doivent parvenir entre le **1er mars et le 1er juin qui précèdent la rentrée universitaire.**

L'acceptation de la candidature dépend de la **capacité d'accueil** de l'établissement et du niveau universitaire du candidat.

Démarches à accomplir après l'admission

- Demander un visa long séjour (sauf ressortissant de l'EEE, d'Andorre, de Monaco, de Saint-Marin ou de Suisse) sur présentation de l'attestation d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur et des autres documents réclamés par les services consulaires (Pages 11-12).
- Rejoindre l'établissement d'études dans les délais annoncés.
- S'inscrire auprès du service indiqué dans la lettre d'acceptation. Les démarches pour l'adhésion à la Sécurité sociale - et parfois la souscription à l'assurance responsabilité civile - seront faites lors de cette inscription (Pages 23-25).
- Demander la carte de séjour dès l'arrivée en France. (Pages 13-14 et 27)

Connaissance de la langue française

Il est indispensable d'apprendre le français afin d'acquérir un **niveau de compréhension adapté à la formation.** Une fois installé en France, il est conseillé de suivre des cours de perfectionnement (P 29).

Tous les étudiants venant d'un pays étranger doivent passer un **test de connaissance de la langue française,** organisé par les ambassades (ou les universités pour les résidents en France ou dans le cas d'inscriptions tardives).

Sont **dispensés du test de français** :
- les ressortissants de l'EEE
- les ressortissants d'un pays dont la langue officielle est le français, ou ceux dont les diplômes se déroulent en majeure partie en français
- Les titulaires du diplôme approfondi de langue française (DALF).

Une adresse à retenir :
Reconnaissance des diplômes étrangers en France
www.education.gouv.fr/int/recodipl.htm

Demande de bourse

Bourses des gouvernements étrangers

Certains pays accordent des bourses permettant d'étudier à l'étranger. Ces renseignements sont disponibles dans le pays d'origine auprès de l'université ou du ministère de l'éducation.

Bourses du Ministère français de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

En fonction de leur nationalité ou de leur statut, certains étudiants étrangers, au même titre que les étudiants français, peuvent obtenir une aide financière : bourses de voyage, bourses sur critères sociaux, aides financières pour les études doctorales.

Bourses d'excellence Eiffel

Elles s'adressent aux meilleurs étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études à partir du niveau M1, dans les domaines suivants : sciences de l'ingénieur, économie et gestion, droit et sciences politiques.

Bourses du Ministère français des Affaires étrangères

Elles sont destinées à financer des études, des stages ou des séjours linguistiques en France. La demande s'effectue auprès du Service de coopération et d'action culturelle des ambassades de France à l'étranger.

Bourses des programmes européens ERASMUS / ERASMUS MUNDUS et LEONARDO

Voir pages 5 - 6

Bourses d'excellence Eiffel Doctorat

Elles favorisent l'accueil en France de doctorants étrangers souhaitant effectuer, de préférence, leur 2e ou 3e année en co-direction ou en co-tutelle de thèse.

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres possibilités existent.

Information
www.diplomatie.gouv.fr
« Etudier en France »
« Comment financer le projet »

Demande de visa

Avant le départ pour la France, il est impératif de demander un visa à l' Ambassade ou au Consulat de France du lieu de résidence (il est conseillé de vérifier si un accord spécifique a été conclu entre les deux pays - voir dispenses page 12).
Les ressortissants de certains pays doivent obligatoirement s'adresser au CEF, rattaché à l' Ambassade de France dans leur pays : Algérie, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Corée , États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Liban, Madagascar, Maroc, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Tunisie, Turquie et Vietnam.
www.edufrance.fr/fr/b-agence/desks.htm

Les étudiants, enseignants et chercheurs peuvent bénéficier de différents visas selon la durée de leur séjour. **Il existe 3 types de visas :**
- **Visa de court séjour** pour un séjour inférieur ou égal à 3 mois.
- **Visa de séjour temporaire** pour un séjour supérieur à 3 mois et inférieur à 6 mois.
- **Visa de long séjour** pour un séjour supérieur à 6 mois.

Information
www.diplomatie.gouv.fr/venir/visas/index.html
www.edufrance.fr/fr/a-etudier/etudes01.htm

Attention !
L'étudiant doit obligatoirement disposer d'un visa de long séjour étudiant (le visa de court séjour/tourisme n'est pas accepté).

Dispense de visa

Les ressortissants de l'Espace économique européen ainsi que ceux d'Andorre, de Monaco, de St-Marin et de la Suisse bénéficient de cette dispense. Seul le passeport ou la carte d'identité est exigé.

Dispense du visa de long séjour

Sont concernés :
- Les étudiants qui suivent des cours de français pour quelques mois et qui disposent d'une carte de séjour de courte durée si la fin de la validité de leur séjour est proche de la rentrée universitaire.
- Les assistants de langues qui, à la fin de leur contrat, obtiennent le statut d'étudiant.

Chercheurs et enseignants

Le visa de long séjour et la carte de séjour « scientifique » permettent de faciliter la venue en France des chercheurs à « statut scientifique » accueillis dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les organismes de recherche agréés à cet effet (possibilité d'être salarié sans autorisation administrative). L'établissement d'accueil ou le laboratoire adresse lui-même au chercheur le « protocole d'accueil », document qui permet d'obtenir le visa puis le titre de séjour.

Attention

- L'établissement d'accueil doit s'assurer que la « mention scientifique » (et non « voyage d'affaires » ou « visiteurs ») est bien portée sur le visa avant l'arrivée en France .
- Certains consulats exigent que soient mentionnés sur ce protocole les membres de la famille « accompagnante » (conjoint, enfant(s) : se renseigner…).
- Pour les enfants de moins de 18 ans, le document de circulation pour les étrangers mineurs (DCEM), facilite le passage aux frontières. Il est également indispensable pour obtenir éventuellement les prestations familiales. Il doit être établi avant de franchir une frontière vers la France.
- Tout organisme accueillant un chercheur devra désormais payer 168 € et le conjoint du chercheur à « statut scientifique » paiera 220 €.
- Un doctorant ne peut pas obtenir le visa et la carte de séjour à « statut scientifique ».

Nouvelles procédures

- Les ressortissants de certains pays qui étaient dispensés du visa de court séjour, devront désormais obtenir un visa de long séjour (États-Unis, Canada…).
- Sur présentation du *Protocole d'accueil*, les « conjoints de scientifiques » et les enfants mineurs, obtiennent un visa de long séjour « D » classique (et non plus le visa « touristique » ou de court séjour « entrée régulière »).
- La *carte de séjour « vie privée et familiale »* obtenue avec ce visa « D », autorise actuellement le conjoint à travailler de plein droit, c'est-à-dire sans avoir à demander une autorisation de travail.
- Le visa de long séjour ne permet plus au « conjoint de scientifique » de voyager librement dans les 15 pays de l'Espace Schengen.

Déplacement temporaire hors de France (pour un déplacement professionnel ou privé…). Le chercheur doit disposer d'un titre de séjour en cours de validité (ou de l'attestation de la demande de ce titre). S'il est titulaire d'un visa de séjour temporaire à entrée unique, il doit demander un visa préfectoral de retour. *Documents à fournir* : passeport, récépissé de demande du 1er titre de séjour, justificatif du voyage et du billet de retour, timbre fiscal de 6 €, disponible à la Préfecture.

Demande de titre de séjour

Un étudiant, un chercheur qui vient en France pour un séjour supérieur à trois mois, doit demander une carte de séjour (titre de séjour), renouvelable chaque année.
Désormais, **les ressortissants de l' EEE** (voir liste des pays sur le rabat à la fin du guide) **et de la Suisse sont dispensés du titre de séjour.**

Cas particuliers

- Les doctorants bénéficiaires d'une allocation et les assistants de langue doivent demander une carte de séjour portant la mention « travailleur temporaire ».
- Les ressortissants des pays indiqués ci-dessous doivent, s'ils souhaitent travailler, faire au préalable une demande de titre de séjour pour obtenir une autorisation provisoire de travail.
Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie.
Se renseigner plus particulièrement pour la Bulgarie et la Roumanie.

Documents à prévoir avant le départ pour l'obtention du titre de séjour

- Un visa de long séjour étudiant D ouvrant droit à un titre de séjour étudiant et portant la mention « carte de séjour à solliciter dès l'arrivée en France ». Le cas échéant un visa « étudiant-concours C », avec justificatif de la réussite au concours ou à l'épreuve d'admission préalable pour laquelle ce visa a été accordé.
- Un passeport en cours de validité.
- Le justificatif de l'objet du séjour : certificat de scolarité ou original de l'attestation d'inscription ou de pré-inscription, dans un établissement français. Pour un chercheur, le protocole d'accueil.
- Les diplômes et l'attestation de réussite à l'entrée à l'université.
- Un extrait d'acte de naissance (international) de moins de trois mois (ou extrait d'acte de mariage ou du livret de famille pour les personnes mariées).
- Un justificatif de ressources (bourses, salaires, ressources provenant de l'étranger, prise en charge financière, attestation bancaire ou attestation de versement de fonds sur un compte bancaire - minimum 430 € par mois).
- 3 photographies d'identité récentes, contrastées sur fond blanc, de face, tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm (les photocopies de photos ne sont pas acceptées).
- Les ressortissants de l'EEE (voir cas particuliers ci-dessus) doivent fournir une attestation manuscrite indiquant qu'ils disposent d'une couverture sociale et de ressources « suffisantes ».

Documents à prévoir à l'arrivée en France

- Le formulaire de contrôle médical destiné à l'Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM - ancienne OMI). Ce formulaire doit être retiré auprès de l'établissement d'accueil.
- Un justificatif de domicile en France (quittance de loyer, facture d'électricité ou attestation d'hébergement ou d'accueil). Pour les ressortissants des pays membres de l'UE une simple attestation sur l'honneur suffit.

Renouvellement du titre de séjour

Les mêmes justificatifs sont exigés, avec une photocopie du dernier titre de séjour en cours de validité et, le cas échéant, les justificatifs de l'année écoulée. Le justificatif du contrôle médical de l'année précédente sera demandé.

Il est nécessaire de *se présenter aux examens pour obtenir le renouvellement de la carte de séjour.*

Prolongation du séjour

La carte de séjour n'est pas renouvelable automatiquement. La demande doit être effectuée auprès de la préfecture (adresses p 50-55-59), dans les deux mois précédant l'expiration de la carte.

État civil

Toute modification (état civil ou adresse) doit être signalée à la mairie ou à la préfecture, afin « d'actualiser » le titre de séjour.

Attention !

Toutes les attestations et tous les documents demandés, doivent être rédigés en français. Pour les traductions, s'adresser à l'Ambassade ou au Consulat de France.

Information

Guide CNOUS « Je vais en France » dans toutes les représentations françaises à l'étranger et sur : www.cnous.fr et www.edufrance.fr

Chercheurs et enseignants

Pour la carte de séjour « vie privée et familiale » ainsi que pour les déplacements temporaires voir la rubrique des visas p 11-12.

Conseils

- Avoir toujours sur soi son passeport ou sa carte d'identité et son titre de séjour.
- Faire des photocopies du passeport, visa, titre(s) de séjour (successifs), convocations à la préfecture, carte d'étudiant et les conserver chez soi.
- En cas de perte ou de vol, la déclaration se fait au commissariat de police le plus proche du lieu où se sont produits les faits.

Organismes d'accueil

Ces organismes participent à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants, des chercheurs et des enseignants. Le CROUS et EGIDE assurent aux boursiers un accompagnement tout au long de leur séjour.

Le Réseau Universitaire Toulouse Midi-Pyrénées (RUTMP) offre aux étudiants, chercheurs et enseignants étrangers différents services :
- Accueil et information sur les démarches universitaires, administratives et pratiques (logement notamment).
- Cours de français langue étrangère (FLE).
- Parrainages avec des familles de Toulouse et tandems interculturels avec des étudiants toulousains.
- Activités centrées sur la découverte de la région, activités culturelles et sportives, sorties le week-end, semaines d'accueil et soirées organisées avec des associations d'étudiants.

Le Réseau universitaire, regroupe les établissements d'enseignement supérieur de Toulouse et Midi-Pyrénées, les grands organismes de recherche (CNES…), la Ville et la Région, ainsi que les Chambres de commerce (CRCI, CCIT).

Dans le cadre de sa vocation interuniversitaire, il a trois principales missions :
- L' animation du site
(accueil, intégration, vie culturelle et sportive)
- La promotion du site
(formation, recherche, patrimoine scientifique)
- L' appui à la mobilité internationale
(cours de FLE et de LVE, Centre de mobilité).

Accueil et information :
Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h.

Avant et pendant la rentrée universitaire (juillet et septembre), le Réseau universitaire est présent à l' « Espace accueil étudiant » au CROUS.
Information
+33 (0)5 61 14 80 22 / www.rutmp.fr

Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) propose de multiples services : accueil et information, logement (gestion des cités et résidences universitaires), restauration, service social, emplois temporaires, stages, activités culturelles. Le CROUS gère les bourses du gouvernement français (BGF) et celles des gouvernements étrangers (BGE) ayant passé des conventions avec la France.
Tout étudiant, inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur agréé par la sécurité sociale étudiante, a accès aux services du CROUS.
Accueil des étudiants étrangers au service des relations internationales :
Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-16h30.

Le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) peut fournir des informations groupées par région et par ville.

Le Centre Régional d'Information pour la Jeunesse (CRIJ) est un lieu de rencontre et d'accueil, d'aide et d'information pour tous les jeunes : enseignement, formation professionnelle et formation permanente, emploi, vie pratique, loisirs et sports, Europe et international, offre de jobs et de logements, voyages jeunes (bureau SNCF), accès Internet, carte d'étudiant internationale et auberge de jeunesse…

Accueil :
Du lundi au vendredi 10h-18h.
Samedi 10h-13h et 14h-17h.
Pendant les vacances scolaires, horaire réduit : 10h-13h et 14h-18h.

II

Le Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux (EGIDE) organise l'accueil et le séjour d'étudiants boursiers, stagiaires et chercheurs étrangers ainsi que des missions d'experts français à l'étranger. **Egide ne répond pas directement aux demandes individuelles mais à celles des organismes qui financent les séjours.**

Chercheurs et enseignants
Le Centre de mobilité de Toulouse Midi-Pyrénées

Le réseau de centres de mobilité (ERAMORE/ European Research Area-Mobility of Researchers) a pour mission de promouvoir la circulation des chercheurs au sein de l'Union européenne afin de contribuer à l'essor d'un Espace Européen de la Recherche.
En France, 23 centres de mobilité, implantés dans les régions ont été créés.

La Fondation nationale Alfred Kastler / FnAK qui assure la coordination du réseau français, propose gratuitement aux chercheurs un ensemble de services : assurances, ouverture d'un compte en banque avant l'arrivée en France …, ainsi que la carte de chercheur invité.
Le Centre de mobilité, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site, au niveau local, et avec la FnaK au niveau national, facilite par ses actions les conditions de travail et d'accueil des enseignants et des chercheurs, et favorise ainsi les coopérations scientifiques internationales : informations, accompagnement dans les démarches pratiques et administratives, prestations diverses (activités culturelles…)

Fondation Kastler
23 rue du Loess – 67037 Strasbourg cedex 2
www.fnak.fr
fondation@fnak.fr

Association Bernard Grégory
www.abg.asso.fr
contact@abg.asso.fr

Conférence des Présidents d'Université
contact@cpu.fr

Centre de mobilité Toulouse Midi-Pyrénées
www.rutmp.fr
mobilitycentre@rutmp.fr

Pour en savoir plus...

Réseau ERAMORE
www.eracareers.fr
http://europa.eu.int/eracareers/

France Contact
www.francecontact.net

Rechercher un logement

Trouver un logement doit être une préoccupation majeure et se faire le plus tôt possible. De nombreux organismes demandent un justificatif de domicile.

Se reporter au chapitre « évaluer son budget p 7 ».

Les pistes

Les logements du CROUS

Réservés aux étudiants (célibataires ou en couple) inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ouvrant droit à la Sécurité sociale étudiante.
Le CROUS propose des **logements meublés** pour une durée de 9 ou 12 mois.
- Les **étudiants étrangers** doivent se renseigner auprès de l'établissement d'inscription ou du service des relations internatinales du Crous de Toulouse. Sont concernés : les boursiers du gouvernement français (BGF), les boursiers de gouvernements étrangers (BGE) gérés par le CROUS ou par le CIES et les étudiants inscrits dans le cadre d'une convention internationale agréée par le Ministère de l'Éducation nationale.
- Les **étudiants étrangers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France depuis au moins 2 ans** doivent constituer un « Dossier Social Étudiant » (DSE), au même titre que les étudiants français. La demande s'effectue du **15 janvier au 30 avril qui précède la rentrée universitaire,** sur le site Internet du Crous de l'Académie dans laquelle l'étudiant suit ses études.

Les logements HLM

Service adapté aux attentes des étudiants : possibilité de colocation, prise en charge du dossier Apl et loyer payable en fin de mois.
L'OPAC de Toulouse
2 bis rue Alsace Lorraine - 31000 Toulouse
+33 (0)8 00 57 47 64
etudiant@opactoulouse.fr
Patrimoine SA Languedocienne
20 rue de Metz - 31 000 Toulouse
+33 (0)5 34 31 71 71
contact-internet@sa-patrimoine.com
www.sa-patrimoine.com
Promologis
8 allées des Sciences Appliquées
31400 Toulouse
+33 (0)5 62 17 37 37
www.promologis.net

Les foyers

Formules de location à l'année ou pour de courtes périodes, en demi pension ou en pension complète. La plupart des foyers sont réservés aux étudiantes. S'inscrire dès le mois de janvier de l'année précédant l'arrivée.
www.unme-asso.com

Les résidences privées pour étudiants

Situées à proximité des établissements d'enseignement supérieur, elles proposent des appartements meublés ou équipés pour une durée de 3 mois renouvelables, ou de 3 ans.
www.logementetudiant.fr
www.adele.org

Le logement chez l'habitant

Quelques nuits à plusieurs mois. Demi-pension ou pension complète. Paiement de frais de dossier.
Accueil en Région Toulousaine
+33 (0)5 62 16 13 85 / +33 (0)6 85 67 66 06
art.ok@free.fr
Lik'Home
+33 (0)6 62 86 62 34
www.likhome.org
Partage Toit
+33 (0)5 34 25 82 29
www.partagetoit.com

Les locations privées

Meublées, vides ou équipées. Possibilité de colocation. Les bailleurs exigent très souvent un dépôt de garantie et une caution. En revanche, ils ne peuvent pas exiger la photographie d'identité, la copie du relevé de compte bancaire/postal, ou l'attestation de bonne tenue de ce compte bancaire/postal.

De particulier à particulier
www.crij.org / www.crous-toulouse.com / www.kitrouve.com / www.publi.fr / www.rutmp.fr / www.pap.fr / www.ladepeche.com
Agences immobilières
Paiement lors de la signature du bail des frais d'agence (FA).
www.bonjour.fr / www.seloger.com / www.midi-transaction.com / www.topannonces.fr / www.foncia.fr / www.cnab.net

Attention !
Le marchand de listes ne vous vend que des listes de logements à louer. En aucun cas, il ne s'engage à vous trouver un appartement.

Le logement de courte durée

Résidence de Jolimont
Attention, places en nombre limité.
Réservé aux moins de 26 ans.
Durée maximum de 3 jours.
14 € la chambre
+33 (0)5 34 30 42 80
Résidence Abitel
28 € pour 1 personne / 32 € pour 2 personnes
+33 (0)5 61 44 05 70
Hôtels à prix modéré
www.rutmp.fr
Pour les chercheurs et enseignants voir page 20.

Les aides

La CAF de la Haute Garonne

La CAF propose trois aides qui ne sont pas cumulables : l'Apl – l'Als – l'Alf.
Pour bénéficier de ces allocations, **le logement doit :** être la résidence principale et à usage exclusif d'habitation, comporter une surface minimum en fonction du nombre d'occupants et être décent. **Le locataire doit** : avoir la nationalité française ou un titre de séjour en cours de validité et disposer de revenus modestes.
Il ne peut pas bénéficier de ces allocations si le logement est loué par un ascendant ou descendant de sa propre famille ou de celle de son conjoint, de son concubin ou de la personne avec laquelle il est lié par un PACS.

Attention !
Les aides au logement sont attribuées au cas par cas. Pour savoir si on y a droit et, éventuellement pour connaître le montant de l' aide, faire une simulation sur le site Internet.

Le CIL interlogement

Le CIL propose deux aides.
En sont bénéficiaires les étudiants de moins de 30 ans : boursiers d'État, salariés, titulaires d'un CDD ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois.
L' avance loca-pass finance le dépôt de garantie exigé par le bailleur. C'est une aide consentie pour la durée de la location, remboursable sous forme d'un prêt d'une durée maximale de 36 mois payable à partir du troisième mois après le début du crédit, et avec des mensualités de 15 € minimum.
La garantie loca-pass fournit une caution au bailleur pour lui garantir 18 mois de loyer et charges.

Attention !
Un dossier complet doit être remis au plus tard dans le mois qui suit l'entrée dans les lieux et ne pas être en cours de remboursement d'une autre aide loca-pass.

Les adresses utiles

Aides financières

La CAF de la Haute Garonne
24 rue Riquet - 31046 Toulouse cedex
+33 (0)8 20 25 31 10
www.caf.fr
Le CIL interlogement
8 avenue José Cabanis - Quint-Fonsegrives
BP 93262 - 31132 Balma cedex
+33 (0)5 61 14 52 52
www.interlogement.com
www.loca-pass.com

Conseils

ADIL
Conseils juridiques gratuits sur rendez-vous et par téléphone.
9 rue Saint Antoine du T – 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 22 46 22
info@adil31.org
www.adil31.org
CLLAJ31
Informe, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans la recherche de leur logement.
7 rue d'Astorg – 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 23 60 74
contact@cllaj31.org
www.cllaj31.org
CNL
Conseils payants sur rendez-vous.
10 rue Peyrolières – 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 13 90 90
cnl31@wanadoo.fr
www.lacnl.com

Informations et petites annonces

ANIL
Toutes les informations sur le logement (bail, assurance…)
www.anil.org
CRIJ
Service gratuit de petites annonces.
17 rue de Metz - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 21 20 20
crij-tlse@crij.org / www.crij.org

CROUS

58 rue du Taur - 31070 Toulouse
Service du DSE
+33 (0)5 61 12 54 70
Service des relations internationales
+33 (0)5 61 12 54 56/33
Service des relations internationales logement
+33 (0)5 61 12 54 59
Service logement en ville
+33 (0)5 61 12 54 53
Le guide Résidences Toulouse disponible sur le site Internet du CROUS.
www.crous-toulouse.com
Le 31
Journal gratuit de petites annonces.
18 rue Rivals – 31000 Toulouse
+33 (0)5 34 45 24 24
www.kitrouve.com
Mairie de Toulouse
Adresses utiles.
www.toulouse.fr/etudiant
Publi Toulouse
Journal gratuit de petites annonces.
15 rue Rivals – 31000 Toulouse
+33 (0)8 20 82 12 34
www.publi.fr
Région Midi-Pyrénées
Le guide pratique du logement étudiant en Midi-Pyrénées publié par le Conseil régional des jeunes (CRJ) est téléchargeable.
www.pourlesjeunes.fr
Réseau Universitaire Toulouse Midi-Pyrénées
Informe et conseille dans la recherche d'un logement. Service gratuit de petites annonces (la bourse au logement).
15 rue des Lois – 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 14 80 18
www.rutmp.fr

Chercheurs et enseignants Logement temporaire

Le Centre de mobilité Toulouse Midi-Pyrénées facilite l'installation des chercheurs et doctorants en les aidant à trouver un logement (informations, conseils et bonnes adresses).
Des logements meublés (chambres, studios, T2...), proposés par des particuliers peuvent être loués pour des périodes allant d'une semaine à plusieurs mois.
Certains logements, loués pour de courtes périodes, facilitent la recherche d'un hébergement définitif.
Pour toute demande, indiquer le nom et le pays d'origine, le type de logement recherché avec le budget prévu pour le loyer, le quartier souhaité (centre ville ou proximité de l'organisme de rattachement à Toulouse), les dates du séjour.
Information : mobilitycentre@rutmp.fr

Bon à savoir

Le bail
En principe, la durée du bail est de 3 ans lorsque qu'il s'agit d'une location nue et de 1 an lorsqu'il s'agit d'une location meublée (lorsque la location concerne un étudiant, la durée du bail meublé peut être réduite à 9 mois). Le locataire peut quitter le logement à tout moment en respectant dans le premier cas un préavis de 3 mois et dans le second cas un préavis de 1 mois.

L'assurance
L'assurance contre les risques locatifs couvre notamment l'incendie et le dégât des eaux, il faut en justifier avant la remise des clés et, par la suite, chaque année.

La taxe d'habitation
Le locataire doit payer cet impôt une fois par an. Le logement imposé est celui que l'on habite au 1er janvier de l'année d'imposition. Sont exonérés les étudiants qui louent un logement CROUS.

La redevance audiovisuelle
Toute personne qui possède un poste de télévision doit payer cette redevance. Sont exonérés les étudiants de moins de 25 ans, rattachés au foyer fiscal de leurs parents, même s'ils payent la taxe d'habitation.

Glossaire

Bail - Contrat qui définit les rapports entre le propriétaire et le locataire.

Bailleur - Personne qui loue.
Au sens large : particulier, agence immobilière...

Caution - Souvent appelé « le garant ».
Caution solidaire - Personne garantissant le paiement des loyers et des charges au même titre que le locataire (la plus couramment demandée).
Caution simple - Personne garantissant le paiement des loyers et des charges en cas de défaillance du locataire.

Clause de solidarité – En cas de colocation, chaque colocataire est responsable du paiement de la totalité du loyer.

Colocation – Location en commun. En principe, chaque colocataire est redevable de sa part de loyer (attention à la clause de solidarité).

Dépôt de garantie – Souvent appelé « la caution »
Dépôt d'argent destiné à garantir d'éventuels manquements. Son montant ne peut être supérieur à deux mois de loyer hors charges. Il doit être remboursé deux mois après la restitution des clés, déduction faite des sommes restant dues au propriétaire.

État des lieux d'entrée / de sortie - A l'entrée, il permet de vérifier que le logement est en bon état d'usage et de réparation, et que les équipements fonctionnent bien. Au moment de la restitution des clés, il permet d'apprécier les dégradations et pertes. Il est établi gratuitement en deux exemplaires, et contradictoirement, c'est-à-dire en présence du locataire et du bailleur.

Location meublée / nue – La location est meublée lorsque le logement loué comprend le mobilier minimum nécessaire. Si la nature de la location n'est pas spécifiée, il s'agit d'une location nue.

Logement décent – « Logement ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation ».

Préavis - Délai à respecter pour informer le bailleur de l'intention de quitter les lieux. Le délai de préavis est de 3 mois si la location est nue, et de 1 mois si la location est meublée. Il doit être fait par lettre recommandée avec accusé de réception (AR).

Savoir lire les petites annonces

T1 ou studio – Pièce (séjour, cuisine, chambre) et salle de bain
T1 bis – Chambre, cuisine et salle de bain
T2 – Séjour, chambre, cuisine et salle de bain
T3 – Séjour, 2 chambres, cuisine et salle de bain
T4 – Séjour, 3 chambres, cuisine et salle de bain
T5 - Séjour, 4 chambres, cuisine et salle de bain
Ag - Agence
Asc - Ascenseur
CC - Charges comprises
Cuis. équip – Cuisine équipée
Et - Étage
FA - Frais d'agence
Grd séj. - Grand séjour
HC - Hors charges
Part - Particulier
Park - Parking
Rdc - Rez-de-chaussée
SdB - Salle de bain
Tbe - Très bon état

Inscription dans l'établissement universitaire

Inscription administrative

À titre individuel : contacter les services de la scolarité, des étudiants étrangers ou de la « vie étudiante ». **En programme d'échange** : contacter le bureau Erasmus ou le service des relations internationales.

NB : La carte d'étudiant est délivrée quand l'inscription administrative est effectuée. C'est un document capital qui comporte des données importantes : paiement des droits d'inscription (voir page 7), sécurité sociale, inscription à la bibliothèque universitaire. Elle est indispensable pour passer l'examen, avoir un job, obtenir des réductions …

Inscription pédagogique

Elle se fait en début d'année ou en début de chaque semestre dans chaque UFR et concerne les cours et les groupes de TD ou de TP.

NB : l'inscription aux examens se fait en milieu d'année (de semestre). Renseignements auprès des UFR pour les universités.

Inscription à la bibliothèque universitaire

Pour bénéficier des services de la BU (prêt de documents) il est nécessaire de s'inscrire en tant qu'utilisateur.

Bon à savoir

Durant la rentrée, certains services universitaires organisent des manifestations consacrées aux études et au fonctionnement de l'établissement.
Renseignements : SUIO, SCUIO, CIO, DVE ou DIVE.

Congés universitaires
Une semaine en octobre/novembre (dans les écoles), deux semaines pour les vacances de Noël, une semaine en février et deux semaines pour les vacances de Pâques (se renseigner auprès du service de la scolarité).

Le calendrier de l'année universitaire varie en fonction des établissements. D'une manière générale, les cours ont lieu de septembre à mai. Des sessions d'examens se déroulent en janvier et en juin, et parfois dans certains établissements, en septembre.

Jours fériés légaux en 2007/2008
Jeudi 1er novembre, mardi 25 décembre, mardi 1er janvier, lundi 24 mars, jeudi 1er mai, jeudi 8 mai, lundi 14 juillet, vendredi 15 août (et les dimanches).

Santé

Sécurité sociale

Toute personne résidant plus de trois mois en France doit impérativement s'inscrire à un organisme de Sécurité sociale. Pour les étudiants, cette affiliation se fait au moment de l'inscription définitive dans leur établissement. Ils peuvent choisir entre deux centres de gestion : LMDE et Vittavi (voir carnets d'adresses). Il est conseillé de prendre une mutuelle complémentaire car la Sécurité sociale ne couvre pas l'intégralité des frais médicaux (voir p. 24)

Étudiants de moins de 28 ans

Les étudiants étrangers, quelle que soit leur nationalité, doivent s'inscrire au régime étudiant de sécurité sociale, dans les mêmes conditions que les étudiants français :

- la participation forfaitaire pour l'année universitaire (189 € pour 2006-2007), est versée en même temps que les frais d'inscription.

- la couverture sociale s'étend du 1er octobre au 30 septembre suivant.

Exonération des frais

Les boursiers du gouvernement français ne paient pas la cotisation à la sécurité sociale, ils doivent cependant faire les démarches d'affiliation.

Dispenses d'affiliation

- Les étudiants ressortissants de l'EEE, sur présentation de l'un des **justificatifs** suivants **valable pour toute l'année universitaire (du 1er octobre au 30 septembre) :** carte européenne d'assurance maladie (CEAM), certificat provisoire de CEAM ou attestation d'assurance privée (cependant les étudiants d' Andorre doivent s'acquitter de la cotisation forfaitaire étudiante).

- **Les étudiants du Québec**, titulaires d'un formulaire SE401Q102bis ou SE401Q106.

- **Les étudiants qui exercent une activité salariée** pendant toute la durée de l'année universitaire : ils doivent présenter à l'inscription leur contrat de travail, sinon ils cotiseront et se feront ensuite rembourser s'ils apportent la preuve de la continuité de leur activité salariée (12 bulletins de salaire).

- **Les « ayants-droit »,** membres de la famille d'un assuré social : en cas d'engagement de frais ils s'adressent à la CPAM de leur domicile pour se faire rembourser. Enregistrés avec un numéro spécifique ils ne sont pas obligés de choisir un « médecin traitant » pour les enfants de moins de 16 ans.

Attention !

- Les étudiants hors EEE, déjà assurés dans leur pays, doivent obligatoirement s'assurer en France (voir dispenses).
- Deux conjoints étudiants doivent souscrire deux cotisations.

Étudiants de 28 ans et plus

Ils peuvent prolonger le régime étudiant de sécurité sociale au delà de l'âge limite (28 ans) pour un motif médical ou pour certaines études (doctorat, études médicales).

Un étudiant ne remplissant pas les conditions d'affiliation à l'assurance obligatoire étudiante, peut bénéficier ainsi que sa famille, de la couverture maladie universelle (CMU) s'il réside en France et détient un titre de séjour. Une fois inscrit, il bénéficie de cette couverture maladie dès qu'il en fait la demande. Cette couverture est gratuite ou payante selon ses ressources.

Formulaires pour la CMU :
www.ameli.fr - « *formulaires* »

Sous certaines conditions (revenu faible), il peut obtenir la CMU complémentaire (CMUC) qui lui assure de meilleurs remboursements des soins généraux, dentaires et optiques.

Information
www.cmu.fr/site/index.php4 ou à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), auprès des mutuelles et à la FnAK pour les chercheurs. Voir carnets d'adresses.

Mutuelles

La Sécurité sociale ainsi que la CMU de base ne couvrant qu'entre 30% et 75% des frais médicaux selon le type de soins, il est donc conseillé de prendre une couverture sociale complémentaire en adhérant à une mutuelle (tarifs de 6 à 30 € par mois selon la formule, voir carnets d'adresses).

Les mutuelles ainsi que la CMUC permettent à l'assuré d'être mieux remboursé et de ne pas faire l'avance de tout ou partie de ses frais dans les pharmacies, dans certains centres de santé et

UN SPÉCIALISTE DE LA COUVERTURE SOCIALE DES ÉTUDIANTS ET PROFESSEURS AU SERVICE DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Couverture
Santé Internationale
Assistance 24h/24h
Rapatriement
Responsabilité civile

Votre correspondant :
Pascal FONTAINE
Tél. 06 07 79 19 16
Mèl. Pascal.fontaine@GAN.fr

gan
c'est avec l'esprit libre qu'on avance

Groupe des Assurances Nationales / Délégation Midi-Pyrénées
15 rue Deville 31070 Toulouse Cedex Tél. 05 61 10 63 50 Fax 05 61 10 63 75

chez certains médecins (« tiers payant »).
Un étudiant inscrit à la sécurité sociale et qui a des revenus très faibles peut bénéficier de la CMUC - voir les conditions exactes sur : www.cmu.fr/site/index.php4
Les centres de gestion LMDE et Vittavi (voir p. 23) proposent également des formules d'assurance complémentaire. D'autres mutuelles existent. C'est pourquoi il convient de comparer prestations et tarifs établis en fonction de chaque profil et de chaque situation avant de choisir sa mutuelle ou son assurance.

Médecine préventive universitaire

Le service de médecine préventive a pour mission d'assurer la protection médicale des étudiants qui peuvent bénéficier gratuitement de consultations générales ou spécialisées (planning familial, dépistage du sida, médecine du sport...).
Des assistantes sociales accueillent sur rendez-vous les étudiants qui connaissent des moments difficiles ou des problèmes personnels.

Les centres présents dans la plupart des établissements sont ouverts à l'ensemble des étudiants.

Informations - conseils

Les visites chez le médecin, les médicaments et les soins sont payants (21 € chez un généraliste, 35 € ou plus chez un spécialiste) mais remboursés ensuite en partie par la Sécurité sociale (la base du remboursement est de 20 € pour un généraliste). Il faudra passer par son « médecin traitant » (dont le choix est obligatoire pour tous les affiliés à la Sécurité sociale) avant de consulter un spécialiste (exceptions : pédiatre, gynécologue, dentiste, ophtalmologues pour la prescription de lunettes ou lentilles).

La carte vitale (carte d'assuré social) n'est pas une carte de paiement mais elle permet d'obtenir des remboursements automatiques : plus de feuilles de soins à remplir et à envoyer.

Chercheurs et enseignants

Conditions d'accès à la Sécurité sociale

Avec un contrat de travail établi par l'établissement d'accueil, le scientifique bénéficie d'une assurance maladie et accident du travail dès son premier jour de travail en France.
Il doit cependant souscrire une assurance responsabilité civile (obligatoire car la responsabilité personnelle peut être engagée en cas de dommage ou d'accident). S'il a déjà cette couverture, une attestation sera exigée.

Sans contrat de travail (non salarié), il peut bénéficier, sous certaines conditions de l'offre publique ou s'assurer à titre personnel auprès d'une compagnie d'assurance - la FnAK propose une assurance privée « sur mesure » (formulaire téléchargeable sur le site : www.fnak.fr). Dans certains cas, les frais engagés en France peuvent être pris en charge par le pays d'origine.

Conditions d'accès à l'offre publique (CMU...)

Pour un séjour de plus de trois mois, le chercheur, ainsi que sa famille, peuvent bénéficier de la CMU ainsi que de la CMUC, gratuite ou payante (délai de 3 mois avec rétroactivité) selon les revenus de l'année précédente (voir le chapitre « mutuelles »). Il est indispensable alors de comparer le tarif de la CMU avec celui des assurances privées (fixe, mensuel et forfaitaire). Un justificatif d'hébergement et, dans la plupart des cas, un visa de long séjour (pour les ressortissants hors UE) ainsi qu'une carte de séjour, sont exigés. Celle-ci n'est pas nécessaire quand le chercheur a un visa temporaire mention « dispense temporaire de carte de séjour ».

Pour un séjour de moins de trois mois, la CMU (et la CMUC) sont attribuées aux ressortissants de l'UE et de l'EEE, sans condition de stabilité sur le sol français.

Prestations familiales / Caf

Les scientifiques peuvent en bénéficier si leurs enfants disposent du Document de circulation pour étrangers mineurs (DCEM).

Pour la mutuelle voir page 24-25

Retrait de la carte de séjour

À Toulouse, le titre de séjour est actuellement délivré sous réserve du contrôle médical « régulièrement prévu par les textes » et effectué obligatoirement à Toulouse. Les ressortissants d'Andorre, de Monaco et les boursiers du gouvernement français sont dispensés de ce contrôle, et bien sûr ceux de l'EEE et de la Suisse.

Les démarches pour obtenir le titre de séjour s'effectuent auprès de la préfecture (formulaire de demande, disponible sur le site - coordonnées ci-dessous), au plus tard dans un délai de deux mois après l'entrée en France. La convocation délivrée par les universités doit y être présentée.

Se renseigner auprès des services de scolarité pour les démarches sur place.

Pour le renouvellement du titre de séjour, voir page 14.

Attention !

Pour les boursiers, le CROUS et EGIDE apportent leur aide dans ces démarches.
Le coût du titre est de 55 €, à régler au service des recettes de la Préfecture.
Les étudiants, venant dans le cadre d'un programme d'échange ou d'une convention (hors EEE et la Suisse), sont soumis à cette taxe.
Pour un chercheur ou un salarié, le renouvellement est également payant.

Préfecture
Bureau des étudiants étrangers
1 rue St. Anne - 31000 Toulouse
+33 (0)5 34 45 34 70
drlp-etrangers@haute-garonne.pref.gouv.fr

Ouverture d'un compte bancaire

Il est indispensable d'avoir un compte bancaire ou un compte postal en France pour recevoir et effectuer les virements d'argent (aides au logement de la CAF, paiement du loyer…).

Certains organismes demandent un RIB / RIP / RICE (relevé d'identité bancaire / postale / de caisse d'épargne).

Il est prudent de se munir, avant le départ, d'une carte internationale de crédit.

Pièces à fournir pour ouvrir un compte :
- passeport
- justificatif de domicile
- carte d'étudiant ou certificat de scolarité.

Certaines banques proposent des prestations spécifiques : prêts pour les étudiants et ouverture de compte, avant leur arrivée, pour les enseignants et chercheurs.
Se renseigner auprès du Centre de mobilité (voir p. 16)

Jours et heures d'ouverture pour la plupart des banques :
Du lundi au vendredi
ou du mardi au samedi matin
8h30 -12h/12h30 et 13h/13h30-17h00

L'euro / €, est la monnaie utilisée en France, comme dans 12 autres pays européens (voir liste dans la rubrique des sigles du rabat).

Apprendre le français

Organismes publics

Le Réseau Universitaire Toulouse Midi-Pyrénées

Cours gratuits réservés aux étudiants venant dans le cadre d'un programme d'échange à partir du niveau M1 et inscrits dans un établissement membre du Réseau universitaire, ainsi qu'aux doctorants, chercheurs et enseignants étrangers de ces établissements.
- Cours de 20 à 30h par semestre.
- Test de niveau pour le choix des cours.

Information
Catalogue annuel disponible dans les établissements membres du Réseau universitaire et sur son site web.
+33 (0)5 61 14 80 10
fle@rutmp.fr
www.rutmp.fr
« Etudier à Toulouse »

Établissements universitaires

Contacter directement l'établissement ou consulter la rubrique « cours de français » dans la liste des établissements.
(Voir carnets d'adresses)

Département d'enseignement du français langue étrangère (DEFLE) à l'UTM

Ouvert aux étudiants titulaires d'un diplôme étranger donnant accès à l'Université dans le pays d'origine.
Cours intensifs (15h par semaine, total de 400h), préparant aux études universitaires en France.

Information
Préinscriptions (par Internet) dès le mois de janvier précédant la rentrée universitaire (préparation au DELF, DALF et au TCF).
www.univ-tlse2.fr/defle
Cours d'été dispensés en juillet, août et septembre : etedefle@univ-tlse2.fr

Cours par correspondance

CNED

Centre national d'enseignement à distance.
www.cned.fr

Organismes privés

Alliance française

www.alliance-toulouse.org

Institut Catholique Toulouse

www.ict-toulouse.asso.fr/iulcf

Maison de l'Europe

www.maisondeleurope.org

D'autres organismes ou établissements (consulats, centres culturels, associations, classes internationales en lycée/collège) dispensent des formations destinées notamment aux familles d'enseignants ou de chercheurs étrangers.

15/20
octobre
SEMAINE DE L'ACCUEIL
ETUDIANT
Toulouse . Albi . Tarbes
www.semaine-etudiant.fr
CAMPUS
ASSOCIATIONS
CULTURE
SPORT
MAIRIE DE TOULOUSE
RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
HAUTE GARONNE

Toulouse

Vie pratique

Vie universitaire

Carnet d'adresses

Toulouse
Paris
Lyon
Marseille

Au sein d'une aire urbaine d'un million d'habitants, Toulouse est aujourd'hui l'une des métropoles françaises les plus dynamiques.
Son développement économique, qui s'est longtemps confondu avec celui du secteur aéronautique, puis de l'industrie spatiale, s'est ouvert récemment sur de nouvelles activités comme l'électronique, l'informatique, les bio-industries... Depuis deux décennies, ce développement, par la multiplication des coopérations entreprises-laboratoires, se nourrit du fort potentiel local de recherche privée et surtout publique. Cette dernière compte plus de cinq mille chercheurs répartis dans les laboratoires de quatre universités, UT1 (Sciences sociales), UTM (Sciences humaines), UPS (Sciences) et INP, ainsi que des Écoles d'Ingénieurs et des établissements publics de Recherche.

L'articulation entre enseignement supérieur, recherche et industrie, significative d'un processus d'innovation technologique exceptionnel, s'est concrétisée par la création, en 2006, de deux Pôles de compétitivité : le Pôle Aéronautique – Espace – Systèmes Embarqués et le Cancéropôle.
Cette double création illustre la montée en puissance de l'économie toulousaine dans certains domaines technologiques clés, qui la place au cœur de la dynamique européenne et la rend particulièrement attractive pour la population universitaire . Ce potentiel d'attraction est renforcé par les richesses culturelles, la vitalité artistique et la tradition d'accueil de la ville rose. Toulouse, cité active et conviviale, offre ainsi aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs, à la fois la richesse de son patrimoine, sa créativité et son ouverture à la modernité.

Population

Toulouse : 430 000 habitants
Aire urbaine : 1 000 000 habitants
Midi-Pyrénées : 2 650 000 habitants

Établissements universitaires Toulouse et sites universitaires de la Région

4 universités, 1 centre universitaire de formation et de recherche (Albi),
15 écoles d'ingénieurs et instituts,
17 écoles doctorales, 320 laboratoires de recherche publique.
(700 équipes de recherche /
5700 chercheurs-secteur public)

Effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur

115 000 étudiants à Toulouse et en Midi-Pyrénées
Université des Sciences Sociales : 16 600
Université Toulouse-Le Mirail : 26 100
Université Paul Sabatier : 27 600
Institut national polytechnique de Toulouse : 3 300

Sites universitaires

Toulouse, Albi (75 km de Toulouse),
Tarbes (180 km), Auch (76 km),
Cahors (130 km),Castres (70 km),
Figeac (167 km), Foix (72 km),
Montauban (52 km), Rodez (140 km).

Restauration universitaire

Les restaurants universitaires (appelés aussi « Restos-U » ou « RU ») ainsi que les cafétérias et sandwicheries sont situés sur les campus ou à proximité.

Des restaurants à des prix abordables sont également situés aux alentours des campus et en ville (à partir de 6 €).

Les doctorants et chercheurs peuvent bénéficier de la restauration destinée au personnel.

Les détenteurs de la carte d'étudiant ont accès à toutes ces structures de restauration. Le prix d'un repas est de 2,75 € (vente des tickets par carnet de 5 ou 10 aux guichets des restaurants de 11h30 à 13h / paiement en espèces ou par carte bancaire).

Information

S'adresser au CROUS ou à l'établissement d'accueil.

Transport

Les étudiants bénéficient pour le bus, le métro, le train et l'avion de tarifs spécifiques. Des voyages à prix réduit sont proposés au CRIJ ainsi que dans de nombreuses agences, comme OTU (bientôt « voyage wasteels », qui peut, en outre, fournir la carte internationale d'étudiant).

Véhicule individuel

Il faut savoir que la circulation ainsi que le stationnement en centre ville sont souvent difficiles. Se renseigner auprès d'un **assureur** avant de partir pour connaître les conditions d'assurance en France, sinon contacter un assureur français. Le permis national peut être utilisé pendant toute la durée des études. Pour le conjoint, le permis, valable durant 1 an, peut être ensuite transformé en permis français (se renseigner à la Préfecture sur les conventions existantes).

Réseau bus-métro

Tarifs au 01.03.2007
Les mêmes tickets sont utilisés pour le bus et le métro.
Chaque déplacement permet 3 correspondances sur 3 lignes différentes (bus-métro ou bus-bus) pendant 1 heure à partir de la première validation.

Tarif normal
1 déplacement 1,40 €
Ticket Aller/Retour 2,50 € (permet 2 déplacements au cours d'une même journée)
10 déplacements 11,70 €
Ticket journalier 4,20 €

Tarif réduit

La carte clé
Abonnement 7 jours 10,50 € (valable à compter du jour de la première validation)
Abonnement 31 jours 37 € (valable à compter du jour de la première validation)
Abonnement annuel (1) 336 €

La carte clé 16-25 ans (2)
10 déplacements « 16-25 ans » 6,70 €
10 déplacements tarif réduit 8.50 €
Abonnement « 16-25 ans » 22 €

(1) **Espace Transport**
7 place Esquirol à Toulouse
(2) **Point Tisséo Jeunes**
Gare des Arènes - BP 95
31909 Toulouse - Cedex 9
+33 (0)5 34 51 10 20

Information et points de vente

Plus de 250 points de vente (presse, tabacs, ...) dans l'agglomération proposent des tickets Métro-Bus. Ils sont identifiables par une enseigne ou un logo Tisséo.
www.tisseo.fr

Vélo

Pratique, économique, écologique et souvent plus rapide que la voiture. Ne pas oublier que le premier dimanche de chaque mois, le centre ville est réservé aux piétons et aux vélos !

Location courte durée

Vélostation Gare Matabiau (Gare routière)
+33 (0)5 62 73 07 66
Du lundi au vendredi 7h30-20h
Samedi et dimanche 9h-19h

Vélostation Capitole
(en face de l'office de tourisme)
+33 (0)5 61 22 61 44
Du lundi au vendredi 8h-19h
Samedi et dimanche 10h-19h

Tarifs

Correspondance bus - métro - vélo.
Avec tous les tickets et abonnements Tisséo : valider le ticket dans une vélostation à l'aller et au retour : le ticket offre 24 heures d'utilisation du vélo : retour obligatoire dans la journée (sauf tickets aller-retour et 12 déplacements semaine).

Pratique et pas cher : 1 € = Un vélo
On prend un vélo, on le ramène quand on veut. On paie au retour 1 € par demi-journée entamée.

Information

Movimento : www.movimento.coop

Location longue durée

Movimento service location
5 Port Saint-Sauveur
+33 (0)5.62.17.50.16
Du mardi au samedi 10h30-13h et 14h-19h

Tarifs
Tarifs dégressifs de 18 € à 10 € par mois pour les étudiants et de 23 € à 13 € en tarif normal. Les antivols et l'entretien sont compris dans les tarifs.
1 pièce d'identité est nécessaire, ainsi qu'une caution (non encaissée) de 260 € par chèque ou par carte bancaire.

Train

Carte 12-25 ans / 49 € par an
Réductions de 25 à 50 % sur les trajets en France : www.12-25-sncf.com

La Carte Midi-Pyrénées Étudiant
Moins de 29 ans / 30 € par an
Réduction de 50 % sur les TER en Midi-Pyrénées : www.ter-sncf.com/midi_pyrenees

Offres spéciales
www.voyages-sncf.com

Cars

Ils partent en général de la gare routière (à côté de la gare Matabiau - SNCF).
La carte Midi-Pyrénées étudiant (5,5 € par an) donne droit à 50 % de réduction sur les trajets en Midi-Pyrénées.
Les bus Eurolines effectuent des trajets en Europe.
+33 (0)8 92 89 90 91

Avion

L' aéroport Toulouse-Blagnac se trouve à huit kilomètres du centre ville, à Blagnac.
Une navette-bus aéroport / centre ville assure les trajets toutes les 20 minutes (durée moyenne du trajet : 30 minutes).
+33 (0)5.34.60.64.00

Tarif
Aller simple : pour les moins de 25 ans 3,10 €, plein tarif 4 €.
Aller-retour respectivement 4,60 € et 6 €.

Bon à savoir

Toulouse est à :

150 km de la Méditerranée,
250 km de l'Atlantique,
110 km des Pyrénées,
713 Km de Paris.

Informations utiles

Numéros de téléphone d'urgence

Police secours : 17
Pompiers (incendie, accident, problème de santé) : 18
SAMU : 15

Installation

Abonnement EDF-GDF
+33 (0)8 10 13 10 00
www.edf.fr
www.gazdefrance.fr
Compagnie générale des eaux
+33 (0)5 61 34 77 77
Dépannage gaz
+33 (0)8 01 13 14 33
Dépannage électricité
+33 (0)8 10 13 13 33
Taxe d'habitation et redevance audiovisuelle
www.impots.gouv.fr

Accueil dans la ville

Office de tourisme
Donjon du Capitole
+33 (0)5 61 11 02 22
Renseignements administratifs
Tél. 3939
Mairie
Place du Capitole
+33 (0)5 61 22 29 22
Services de l'état civil
8 rue du Colonel Pélissier
+33 (0)5 61 22 30 26

Cyber Cafés

De nombreux cyber cafés se trouvent au centre ville et à proximité des campus.
CRIJ
17 rue de Metz
+33 (0)5 61 21 20 20

Santé

SOS Médecins
+33 (0)5 61 33 00 00
SIMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)
- Université des Sciences sociales
+33 (0)5 61 63 37 25
- Université du Mirail :
+33 (0)5.61.50.41.41
- Université Paul Sabatier
+33 (0)5 61 55 73 67
Centre de vaccination
17 place de la Daurade
+33 (0)5 61 22 23 46
Pharmacie de nuit
76 allées Jean Jaurès
+33 (0)5 61 62 38 05
Planning familial
95 Grande rue Saint Michel
+33 (0)5 61 25 54 17
Croix Rouge Ecoute
+33 (0)8 00 85 88 58
Drogue/alcool/tabac infos services
+33 (0)8 00 23 13 13 ou +33 (0)1 70 23 13 13
Sida info service
+33 (0)8 00 84 08 00

Autres

La poste centrale
9 rue Lafayette
+33 (0)5 34 45 70 82
Objets trouvés
+33 (0)5 62 27 63 00
Perte carte bancaire
+33 (0)8 92 70 57 05
Renseignements téléphoniques
www.pagesjaunes.fr

Job / stage

Les étudiants étrangers qui souhaitent travailler pendant la durée de leurs études doivent au préalable solliciter une autorisation provisoire de travail (APT).

Sont **dispensés** les ressortissants de l' EEE et de la Suisse.

Cette autorisation est **obligatoire** pour les étudiants :
- effectuant un stage non rémunéré, dans le cadre de leurs études.
- de nationalité algérienne.
- ressortissants européens des pays suivants : Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie.

NB : les conjoints des chercheurs disposent automatiquement de cette autorisation.

La **demande** d'APT doit être faite à la Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (DDTEFP).
Possibilité de télécharger le formulaire de demande : www.haute-garonne.pref.gouv.fr.

Les **pièces à fournir** pour la délivrance de l'APT :
- Original et copie de la carte de séjour ou récépissé provisoire de renouvellement.
- Original et copie du certificat d'embauche de l'employeur (1).
- Original et copie de la carte d'étudiant de l'année en cours.
- Formulaire de demande d'APT.
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse de l'étudiant à Toulouse.

La demande d'autorisation **doit être déposée** avant de commencer à travailler :
- **soit** auprès du Service main d'œuvre étrangère de la DDTEFP.
Cité administrative – Bd Armand Duportal
- **soit** auprès de l'Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés (AFIJ).
25 rue Notre Dame :
Lundi 13h30-17h30
Du mardi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h30
Université du Mirail :
permanence le mardi matin
Université des Sciences Sociales :
permanence le jeudi après-midi

Conditions du contrat de travail

(1) Il s'agit obligatoirement d'un emploi à temps partiel (20 heures maximum par semaine), dans la limite d'un mi-temps annuel avec la possibilité de travailler 3 mois maximum à temps complet durant les périodes de vacances universitaires soit du 01.06. au 31.10 – 15 jours à Noël – 15 jours à Pâques.

Depuis le 1er juillet 2006, le montant horaire brut du salaire minimum (SMIC) est de 8.27 €.
Le SMIC net mensuel est de 984.61 € pour 35h hebdomadaires.

Sur le campus

Dans chaque établissement s'adresser aux services suivants :

DVE

SUIO

En ville

CRIJ
www.crij.org

CROUS
www.crous-toulouse.com

ANPE
www.anpe.fr

AFIJ
www.afij.org

Sur Internet

ADERMIP
www.adermip.com

Moteur de recherche
www.recherche.lycos.fr

Guide de l'étudiant
www.letudiant-emploi.fr

Centre d'information et de documentation jeunesse
www.cidj.com

Jobs campus
www.jobscampus.com

Le 31
www.kitrouve.com

La dépêche du midi
www.ladepeche.com

Le portail de l'UE
http://europa.eu

Bibliothèques

Sur les campus

L'ensemble des bibliothèques du campus organisées en réseau constitue le Service Commun de la Documentation (SCD).

Dans chaque université, une bibliothèque universitaire (BU) offre de la documentation dans de nombreuses disciplines.

Les bibliothèques de proximité et de spécialités concernent les disciplines enseignées dans les UFR et les départements.

Il existe par ailleurs un service de prêt entre bibliothèques universitaires et grands organismes de recherche (PEB).

Un service multimédia donne accès à la recherche sur CD-ROM. Des ordinateurs sont à la disposition des étudiants et chercheurs pour les recherches bibliographiques.

Un catalogue commun, consultable sur internet, permet au lecteur d'accéder aux ouvrages de 37 bibliothèques universitaires organisées en réseau, accessibles avec une carte unique.

En ville

Le réseau des bibliothèques publiques s'est considérablement développé et enrichi avec l'ouverture, en 2001, de la **grande Médiathèque municipale José Cabanis.** Elle propose de nombreux services multimédias (auditoriums, salles d'exposition, chaînes câblées, consultation Internet, presse nationale et internationale…).

Horaires d'ouverture
Mardi, mercredi, vendredi, samedi 10h-19h
Jeudi 14h-19h
Dimanche 14h-18h
(Quartier de la gare SNCF)
1 allées Jacques Chaban Delmas
31500 Toulouse.
+33 (0)5 62 27 40 00

Ce réseau comporte également :

La Bibliothèque d'étude et du patrimoine
1 Rue du Périgord

Horaires d'ouverture
Mardi au samedi 10h-19h
+33 (0)5 62 27 66 66

19 bibliothèques publiques de quartier, des discothèques et vidéothèques de prêt.

Information

www.bibliothequedetoulouse.fr

Culture

Vivre et étudier à Toulouse c'est aussi partager un mode de vie, une culture riche et variée. En ville et sur les campus, les manifestations artistiques et les lieux culturels sont nombreux : théâtres, cinémas, salles de concerts, bars musicaux, cafés-théâtres .... Celui qui veut voir, écouter, profiter de cette richesse, n'a que l'embarras du choix !

Le Réseau Universitaire Toulouse Midi-Pyrénées organise différentes activités culturelles et interculturelles, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, le CROUS, des associations d'étudiants, des structures culturelles de Toulouse et de sa région : semaine d'accueil en octobre pour les nouveaux étudiants (primo-entrants), forums d'informations dans les établissements universitaires, invitation à des concerts (Orchestre national du Capitole), soirées (cinéma, soirée internationale…), sorties de découvertes, parrainages et tandems interculturels, cafés linguistiques.
Inscription sur la liste de diffusion :
www.rutmp.fr
« accueil »

Chercheurs et enseignants

Un programme d'activités spécifiques, développé dans le cadre du Centre de Mobilité et de la mission Accueil, leur permet de découvrir le potentiel culturel de Toulouse et de sa région.
Inscriptions sur les listes de diffusion :
mobilitycentre@rutmp.fr
bienvenu@rutmp.fr

Le CROUS et EGIDE organisent également de multiples activités pour leurs boursiers : séjours, voyages, soirées, concours….

Sur les campus

Chaque établissement universitaire développe un programme d'activités ouvertes, pour la plupart, à l'ensemble des étudiants et chercheurs de Toulouse : conférences, spectacles, concerts, rencontres, stages, chorales…
Programmes disponibles sur simple demande auprès des établissements, ou sur :
culture@rutmp.fr

En ville

La ville connaît un essor de grande ampleur dans tous les domaines artistiques : concerts et opéras de l' Orchestre National du Capitole, Piano aux Jacobins, Festival Cinespaña, Printemps de Septembre… Elle s'est dotée ces dernières années de nouvelles structures : la Médiathèque, le Zénith, le Théâtre de la Cité, l'Espace d'Art Contemporain…, qui contribuent à diffuser la culture dans la ville et la région Midi-Pyrénées.

Des chèques « Toulouse Jeunes » (cinéma, concerts …) sont proposés aux 18/26 ans .
www.toulouse.fr/etudiant/pratique/bons-Plans.html
La Carte « Toulouse Culture » est accessible à tous : www.mairie-toulouse.fr/Culture/IndexCulture.htm

Bon à savoir

Les musées sont gratuits chaque 1er dimanche du mois (tarifs étudiants toute l'année). Lors des journées du patrimoine en septembre, la visite de nombreux sites est gratuite. Ne pas oublier la Fête de la musique, les trois journées cinéma et la nuit des Musées, fin juin !

Informations générales
Documentation diffusée à l' Office de Tourisme - Donjon du Capitole : revue mensuelle gratuite « Toulouse cultures » et son agenda toulouse.cultures@mairie-toulouse.fr
www.ot-toulouse.fr,
www.mairie-toulouse.fr
Presse locale
« l'Exploreur toulousain » des lieux culturels distribué gratuitement par le Réseau universitaire .

Sport

Sur le campus

En général, trois formes de pratique sportive sont proposées :
- Les *cours intégrés aux cursus.* (modules « sport »)
- Le sport hors cursus et hors compétition (*loisirs* et *apprentissage*) sous forme de *cours réguliers* ou de *stage/sortie.*
- La *compétition* (s'adresser à l'association sportive de l' établissement, affiliée à la FFSU)

Et aussi …

- Certains établissements offrent des possibilités spécifiques aux *handicapés.* (« handisport »)
- L' UPS dispose d'un *département de sport de haut niveau* (+33 (0)5 61 55 84 15, shn@cict.fr).

Certaines activités qui ne sont pas proposées dans l'établissement peuvent éventuellement se pratiquer dans un autre établissement, dans la limite des places disponibles. Mais la pratique en compétition ne peut avoir lieu qu'au sein de l'université ou de l'école dans laquelle l'étudiant est inscrit.

Information

- Service / département / bureau universitaire d'activités physiques et sportives (« **SUAPS** », « **SCUAPS** », « **DAPS** » …) dans l'établissement d'études.
- Service interuniversitaire d'activités physiques et sportives (**SIUAPS**, siuaps@cict.fr).
- Fédération française des sports universitaires (**FFSU**) qui fédère les associations sportives des établissements et organise les compétitions interuniversitaires. Elle peut fournir la liste des clubs sportifs universitaires : http://sportu-toulouse.fr.st/

En ville

Mairie de Toulouse
Activités physiques et sportives **gratuites** ou à **tarif réduit.**
Guide des sports : disponible à l'accueil de la Mairie et dans les mairies de quartier.
Carte Passe-Sport (5 €) : donne droit à des **tarifs préférentiels** immédiats sur tous les équipements sportifs de la ville.

Information

Service des Sports
+33 (0)5 61 22 32 64
www.toulouse.fr

Toulouse Université Club (TUC)
+33 (0)5 62 26 30 95
www.univ-valenciennes.fr/uncu

Établissements d'enseignement supérieur

Par ordre alphabétique
Pour les sigles voir rabat

Conservatoire National de région de Toulouse
17 r Larrey - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 22 28 91
www.conservatoire.mairie-toulouse.fr

École supérieure des Beaux Arts
5 quai de la Daurade - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 22 21 95
Informations générales et dossiers d'inscription téléchargeables depuis le site Internet : www.toulouse.fr/beaux-arts
Relations internationales
christophe.anton@mairie-toulouse.fr
Information / Études / Inscriptions
ecole.beaux.arts@mairie-toulouse.fr

EI Purpan
75 voie du Toec - 31076 Toulouse cedex 3
+33 (0)5 6115 30 30
www.purpan.fr
Relations internationales / Étudiants étrangers
marie-lummerzheim@esa-purpan.fr
Scolarité
md.crivelle@esa-purpan.fr
Recherche
jean.dayde@esa-purpan.fr
Cours de français
+33 (0)5 61 15 30 48
catherine.soucheyre@esa-purpan.fr

ENAC
7 av Edouard Belin - BP 4005
31055 Toulouse cedex 4
+33 (0)5 62 17 40 00
www.enac.fr
Relations internationales
guy.lagarrigue@enac.fr
Direction des études
farid.zizi@enac.fr
Recherche
jean.bresson@enac.fr
Cours de français
+33 (0)5.62.17.40.10
gerard.zapata@enac.fr

ENFA
BP 22687 - 31326 Castanet Tolosan
+33 (0)5 61 75 32 32
www.enfa.fr
Relations internationales/ Étudiants étrangers
coop-inter.enfa@educagri.fr
Information / Études
marie-helene.bouillier-oudot@educagri.fr
Recherche
jean-louis.hemptinne@educagri.fr
Cours de français
+33 (0)5 61 75 32 86
monique.montagne@educagri.fr

ENM
42 av G. Coriolis - BP 45712
31057 Toulouse cedex 1
+33 (0)5 61 07 80 80
www.enm.meteo.fr
Relations internationales
francois.lalaurette@meteo.fr
Étudiants étrangers / Recherche
christophe.billard@meteo.fr
Information / Études / Scolarité
claire.delage@meteo.fr
Cours de français
+33 (0)5 61 07 96 23
christophe-merlier@meteo.fr
martine.lemoigne@meteo.fr

ENSA Toulouse
83 r Aristide Maillol - BP 1329
31106 Toulouse cedex 1
+33 (0)5 62 11 50 50
www.toulouse.archi.fr
Relations internationales
sophie.vialle@toulouse.archi.fr
Information / Études
monique.bonzon@toulouse.archi.fr
Recherche
martine.rimbert@toulouse.archi.fr
Cours de français
+33 (0)5 62 11 50 55
m2s.foissac@wanadoo.fr

ENSICA
1 pl E. Blouin
31056 Toulouse cedex 5
+33 (0)5 61 61 85 00
www.ensica.fr
Relations internationales / Étudiants étrangers
delorme@ensica.fr
Recherche et formations doctorales
hebrard@ensica.fr
Cours de français
+33 (0)5 61 61 86 15

ENVT
23 chem des Capelles - BP 87614
31076 Toulouse cedex 3
+33 (0)5 61 19 38 00
www.envt.fr
Relations internationales / Étudiants étrangers
international@envt.fr
Recherche
d.corpet@envt.fr
Scolarité
f.julien@envt.fr
Direction Enseignement et Vie Universitaire
m.canut@envt.fr
Cours de francais
+33 (0)5 61 19 38 43
f.michaud@envt.fr

ESCT
20 bd Lascrosses - BP 7010
31068 Toulouse cedex 7
+33 (0)5 61 29 49 49
www.esc-toulouse.fr
Information / Études
c.boudet@esc-toulouse.fr
Scolarité
h.arnaud@esc-toulouse.fr
Recherche
j.winterton@esc-toulouse.fr
Cours de français
+33 (0)5 61 29 49 12
c.abribat@esc-toulouse.fr

IEP
2 ter r des Puits creusés
31000 Toulouse
+33 (0)5 61 11 02 60
www.sciencespo-toulouse.fr
Scolarité
daniele.mariotto@univ-tlse1.fr
Recherche
eric.darras@univ-tlse1.fr
Mobilité académique et internationale
danielle.cabanis@univ-tlse1.fr
Relations internationales
international@sciencespo-toulouse.fr
Cours de français
+33 (0)5 61 11 04 81
danielle.cabanis@univ-tlse1.fr

INP
Il est constitué de trois grandes écoles nationales supérieures d'ingénieurs : ENSAT, ENSEEIHT, ENSIACET.
6 all Emile Monso – BP 34038
31029 Toulouse cedex 4
+33 (0)5 62 24 21 00

www.inp-toulouse.fr
Relations internationales
sri@inp-toulouse.fr
Information / Scolarité
marmi@inp-toulouse.fr
Service des Activités Industrielles et Commerciales
inpact@inp-toulouse.fr
Cours de français
+33 (0)5 62 24 21 54
michele.carrera@inp-toulouse.fr
Inscriptions / Échange et demande individuelle : service de la scolarité 3e cycle

INP - ENSAT
Av. de l' Agrobiopole – BP 107
Auzeville-Tolosane
31326 Castanet - Tolosan cedex
+33 (0)5 62 19 39 00 - www.ensat.fr
Étudiants en échange
bernadac@ensat.fr

INP - ENSEEIHT
2 r Charles Camichel - BP 7122
31071 Toulouse cedex 7
+33 (0)5 61 58 82 00
www.enseeiht.fr
Relations internationales
jourdaa@enseeiht.fr

INP - ENSIACET
Site de Rangueil
118 rte de Narbonne
31077 Toulouse cedex
+33 (0)5 62 88 56 00
www.ensiacet.fr
Relations nternationales
AnneMarie.Wilhelm@ensiacet.fr

INSAT
135 av de Rangueil
31077 Toulouse cedex 4
+33 (0)5 61 55 95 13
www.insa-toulouse.fr
Relations internationales
Étudiants étrangers
relint@insa-toulouse.fr
Scolarité
Ghislaine.Martinez@insa-toulouse.fr
Recherche
Jacques.Erschler@insa-toulouse.fr
Cours de français
+33 (0)5 61 55 94 81
veper@insa-toulouse.fr

IUFM
56 av de l'URSS
31078 Toulouse cedex 4
+33 (0)5 62 25 20 00
www.toulouse.iufm.fr
Scolarité
scolarité@toulouse.iufm.fr
Cours de français
Relations internationales
michel.carral@toulouse.iufm.fr

SUPAERO
10 av E. Belin - BP 54032
31055 Toulouse cedex 4
+33 (0)5 62 17 80 80
www.supaero.fr
Relations internationales
jean.burnichon@supaero.fr
Étudiants étrangers
chantal.dabrainville@supaero.fr
(EU et Canada)
dominique.jean-duvignac@supaero.fr
Scolarité
Joel.baste@supaero.fr
Recherche, DEA et doctorats
annie.bailhe@supaero.fr
Information / Études
dominique.serio@supaero.fr
Cours de français
+33 (0)5 62 17 80 53
joelle.saez@supaero.fr

UPS
118 rte de Narbonne
31062 Toulouse cedex 4
+33 (0)5 61 55 66 11
www.ups-tlse.fr
Relations internationales / Étudiants étrangers
(inscription en programme d'échange)
sriups@adm.ups-tlse.fr
Division vie étudiante (DVE)
resdve@adm.ups-tlse.fr
Scolarité SCIENCES : guichet unique étranger
(inscription à titre individuel)
secscol@adm.ups-tlse.fr
Scolarité CORPS DE SANTÉ
- Médecine Rangueil
resrangu@adm.ups-tlse.fr
- Médecine Purpan
respurpa@adm.ups-tlse.fr
- Odontologie
resdenta@adm.ups-tlse.fr
- Sciences pharmaceutiques
respharm@adm.ups-tlse.fr
Scolarité STAPS
resstaps@adm.ups-tlse.fr
Information-Orientation (SCUIO)
scuio@cict.fr
Cours de français
+33 (0)5 61 55 81 02
Test FLE +33 (0)5 61 55 76 08
panader@adm.ups-tlse.fr

UT1
2 r du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse cedex 9
+33 (0)5 61 63 35 00
www.univ-tlse1.fr
Relations internationales
relinter@univ-tlse1.fr
Vie étudiante et bourses
(inscription à titre individuel)
Vie.Etudiante@univ-tlse1.fr
Bureau de la mobilité des étudiants
(inscription en programme d'échange)
mobint@univ-tlse1.fr
Recherche
division.recherche@univ-tlse1.fr
Information-Orientation (SUIO)
ut1suio@univ-tlse1.fr
Cours de français
+33 (0)5 61 63 35 91
nathalie.kounovsky@univ-tlse1.fr

UTM
5 all Antonio Machado
31058 Toulouse cedex 1
+33 (0)5 61 50 42 50
www.univ-tlse2.fr
Relations internationales
(inscription en programme d'échange)
rintutm@univ-tlse2.fr
Relations internationales / Recherche
dattas@univ-tlse2.fr
Étudiants étrangers
(inscription à titre individuel)
sdidi@univ-tlse2.fr
Recherche
bonzom@univ-tlse2.fr
Scolarité
scolarit@univ-tlse2.fr
Division des études doctorales
guiraud@univ-tlse2.fr
Information-Orientation (SIOU)
siou@univ-tlse2.fr

Organismes de recherche

CNES
18 av Edouard Belin
31041 Toulouse cedex 9
+33 (0)5 61 27 31 31
www.cnes.fr

CNRM
42 av G. Coriolis - 31057 Toulouse
+33 (0)5 61 07 80 80
www.cnrm.meteo.fr

CNRS
16 av Edouard Belin - 31400 Toulouse
+33 (0)5 61 33 60 00
www.dr14cnrs.fr

INRA
Chemin Borde Rouge
31326 Auzeville Tolosane
+33 (0)5 61 28 50 00
www.toulouse.inra.fr

INSERM
CHU Purpan pl. Doct. Baylac - BP 3048
31024 Toulouse cedex 3
+33 (0)5 62 74 83 50
www.toulouse.inserm.fr

ONERA
2 av Edouard Belin - 31400 Toulouse
+33 (0)5 62 25 25 25
www.onera.fr

Associations d'étudiants étrangers ou d'accueil

(Liste non exhaustive et susceptible d'être modifiée)

Association des étudiants, élèves et stagiaires ivoiriens de Toulouse
aeesit@yahoo.fr

Association des états généraux des étudiants européens
contact@aegeetoulouse.org

Association pour l'intégration des étudiants étrangers (UPS)
erasmustoulouse3@hotmail.fr

Association Erasmus ASER (UT1)
erasmustoulouse@hotmail.com
contact@aser-tlse.org

Bureau des élèves de l'INSA
accueil_insa@yahoo.fr

Association des Stagiaires et Étudiants Sénégalais de Toulouse
asest99@hotmail.com
http://asest.free.fr

Association des Étudiants angolais
13 r du Cher - Appt 1124
31300 Toulouse

Association des Étudiants Togolais à Toulouse
aettoulouse@yahoo.fr

Association France-Canada
+33 (0)5 62 16 19 70
+33 (0)5 61 04 41 34

Association France–Ibérie la Pena
+33 (0)5 61 74 22 25
gallego.andre@wanadoo.fr
www.univ-tlse2.fr/france-iberie/la-pena/index.htm

Association des jeunes grecs de Toulouse (NET)
contact@jeunesgrecs.net
www.jeunesgrecs.net

Association de la communauté comorienne de Toulouse
20 chem Vincent d'Indy – BP1284
31047 Toulouse
+33 (0)5 61 49 09 64

Amicale tunisienne de la Haute-Garonne
8 av. du Parc - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 48 48 30

Association des ressortissants guinéens de Toulouse
32 r des tourterelles
31650 St Orens de Gameville
+33 (0)5 61 54 53 11

Club Europe Maghreb Midi-Pyrénées
75 av de Grande-Bretagne
Bât c - 31300 Toulouse
+33 (0)5 34 50 50 49
www.cemmp.org

EIMA (Association Erasmus UTM)
eima-tlse2@hotmail.com

La Maison Internationale
maisoninternationale_tlse@yahoo.fr
http://maisoninternationale.site.voila.fr

Union des Étudiants Vietnamiens à Toulouse (UEVT)
+33 (0)6 29 76 47 18
nguyendolong@yahoo.com

Xenos (IEP)
association.xenos@hotmail.fr
http://association-xenos.ifrance.com

Centres et instituts culturels étrangers

Instituto Cervantes
31 r des Chalets - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 62 80 72
centou@cervantes.es
www.cervantes-toulouse.fr

Goethe Institut
4 bis r Clémence-Isaure - BP 11423
31014 Toulouse cedex 6
+33 (0)5 61 23 08 34
info@toulouse.goethe.org
www.goethe.de/toulouse

Centre Dante-Alighieri
9 pl du Capitole - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 21 12 15

Association L' Italie à Toulouse
35 ter r Gabriel Péri - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 99 68 82
l.italie.a.toulouse@wanadoo.fr
http://litalieatoulouse.free.fr

Cercle franco-hellénique
4 bis r Clémence Isaure - BP 111
31013 Toulouse cedex 6
+33 (0)5 61 23 67 05
nickeline.fam@wanadoo.fr

L' Estela d'Oc–Casal Catala
7 carriera dels Novars - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 59 61 02

Association franco-roumaine de Toulouse
116 r de Cugnaux - 31300 Toulouse
+33 (0)5 61 59 22 40
assocfrro@hotmail.com
www.groups.yahoo.com/group/toulouse123

Institut d' Études Andorranes
66 r de la Pomme - 31000 Toulouse
Tél/Fax : +33 (0)5 61 21 71 33
ieact@andorra.ad

Consulats

Albanie
9 pl du Capitole - 31000 Toulouse
+33 (0)5 62 27 50 30

Algérie
23 r Roquelaine - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 62 97 07

Allemagne
24 r de Metz - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 52 35 56

Belgique
3 r Mage - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 52 67 93

Brésil
6 all François Verdier
31000 Toulouse
+33 (0)5 61 62 66 41

Canada
10 r Jules Resseguier - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 52 19 06

Danemark
41 r Alsace Lorraine - 31000 Toulouse
+33 (0)5 34 44 98 37

Espagne
16 r Sainte-Anne - 31000 Toulouse
+33 (0)5 34 31 96 60

États-Unis
25 all Jean Jaurès - 31000 Toulouse
+33 (0)5 34 41 36 50

Finlande
32 chem Salenie - 31100 Toulouse
+33 (0)5 61 49 75 02

Grande-Bretagne
353 bd du Président Wilson
33073 Bordeaux
+33 (0)5 57 22 21 10

Italie
13 r Alsace-Lorraine - 31000 Toulouse
+33 (0)5 34 45 48 48

Japon
34 r de Metz - 31000 Toulouse
+33 (0)5 62 17 13 06

Maroc
57 av Jean Rieux - 31500 Toulouse
+33 (0)5 62 47 10 47

Mexique
34 r d'Aubuisson - 31000 Toulouse
+33 (0)5 34 41 74 40

Népal
7 bis all des Soupirs - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 32 91 22

Norvège
9 r Matabiau - 31000 Toulouse
+33 (0)5 62 73 44 22

Pays-Bas
54 bis r Alsace-Lorraine
31000 Toulouse
+33 (0)5 61 13 64 94

Pologne
21 r Volta - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 63 81 68

Portugal
33 av Camille Pujol - 31500 Toulouse
+33 (0)5 61 80 43 45

Suède
9 r Matabiau - 31000 Toulouse
+33 (0)5 62 73 44 22

Suisse
36 all de Bellefontaine
31081 Toulouse
+33 (0)5 61 40 45 33

Tchad
5 av des Crêtes
31520 Ramonville St Agne
+33 (0)5 61 73 32 95

Tunisie
19 all Jean Jaurès - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 63 61 61

Ukraine
2 r Alsace Lorraine - BP 606
31002 Toulouse cedex 6
+33 (0)6 34 30 21 31

Uruguay
15 r des Moulins - 31700 Cornebarieu
+33 (0)5 61 85 91 03

Venezuela
16 r Boulbonne - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 25 91 28

Tous les consulats étrangers en France
www.expatries.org/repdipfr.asp

Couverture sociale

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
3 bd Léopold Escande - 31093 Toulouse
+33 (0)5 62 73 80 00
+33 (0)8 20 90 42 08

La mutuelle des étudiants (LMDE)
97 r Riquet - 31007 Toulouse cedex 6
+33 (0)8 25 00 06 01
www.lmde.com

L' assurance maladie étudiante (VITTAVI)
5 r des Lois - 31000 Toulouse
+33 (0)8 25 82 57 15
www.vittavi-etudiant.net

La mutuelle assurance élèves (MAE)
55 r Bayard - 31000 Toulouse
+33 (0)5 34 41 53 53
www.mae.fr

Autres organismes proposant une assistance pour les enseignants et les chercheurs étrangers
GAN Assurance : +33 (0)5 61 10 63 50
ENIKEF : +33 (0)5 61 23 99 66
FnAK : +33 (0)3 88 10 73 29
siege@fnak.fr

Logement

Voir pages 17 à 21

Logement de courte durée

Résidence Jolimont
2 av Yves Bruno - 31500 Toulouse
+33 (0)5 34 30 42 80
foyerjolimont@wanadoo.fr

Foyers de la Haute-Garonne
Au centre ville

Foyer Espérance
20 Grand Rue Nazareth - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 52 41 34
fjtesperance@numericable.fr

Foyer St. Michel
6 r Furgole - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 52 01 80

Foyer St. Thomas
40 r Nazareth - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 52 65 45

Foyer Sahuc-Mazas
11 r de la Dalbade - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 52 67 63

Foyers de la Haute-Garonne
Autres quartiers

Foyer de la Présentation
47 r des 36 ponts - 31400 Toulouse
+33 (0)5 34 31 70 00

Résidence La Gravette
(Jeunes filles étudiantes exclusivement)
42 r de la Gravette - 31300 Toulouse
+33 (0)5 62 13 11 00
contact@foyer-la-gravette.asso.fr
www.foyer-la-gravette.asso.fr

Adresses utiles

Soeurs Dominicaines
Foyer Familial de la Jeune Fille
21-23 r Joly - 31400 Toulouse
+33 (0)5 61 14 73 00

Logements SNCF
16 r Périole - 31500 Toulouse
+33 (0)5 61 10 86 32

Foyer SNCF des Minimes
53 imp Barthe - 31200 Toulouse

Foyer SNCF de la Roseraie
34 av de l'Hers - 31500 Toulouse

ADIL 31
9 r St Antoine du T - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 22 46 22 - www.adil31.org

Aéroport de Toulouse-Blagnac
Tél. 3654
www.toulouse.aeroport.fr

AFIJ
25 r Notre Dame - 31400 Toulouse
+33 (0)5 34 31 24 44
toulouse@afij.org
www.afij.org

Ambassades et Consulats
(En France et à l'étranger)
www.expatries.org/annuaires

ANAEM
19 chem La Pujade - 31200 Toulouse
+33 (0)5 34 25 42 42
toulouse@aneam.social.fr

ANPE
154 all de Barcelone ou 6 pl. Occitane
31000 Toulouse
Espace cadres : 2 bis av de l'URSS
31432 Toulouse
+33 (0)8 11 55 01 31

AVF
43 pl des Carmes - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 55 39 81

CAF
24 r Riquet - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 99 77 00
www.caf.fr
Informations générales :
+33 (0)8 20 25 31 10

Centre polyvalent Jean Rieux
(Cours de français, activités culturelles)
157 av Jean Rieux - 31000 Toulouse.
+33 (0)5 61 80 10 91
centre.polyvalent.cpjr@wanadoo.fr

Centre toulousain du volontariat
95 Grande Rue Saint-Michel
31400 Toulouse
+33 (0)5 61 25 94 90
ctv31@tiscali.fr

Certifiés conformes
(Pour obtenir des copies « certifiés conformes » de documents)
Mairie de Toulouse - Place du Capitole
Rez-de-chaussée - porte 12
+33 (0)5 61 22 32 30

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse
2 r Alsace Lorraine - BP 606
31002 Toulouse cedex 6
+33 (0)5 61 33 65 00
www.toulouse.cci.fr

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées
5 r Dieudoné Costes - BP 32
31701 Blagnac cedex
+33 (0)5 62 74 20 00
www.midi-pyrenees.cci.fr

CIL Interlogement
8 av José Cabanis - Quint-Fonsegrives
BP 93262 - 31132 Balma cedex
« Le Belvédère »
11 bd des Récollets - 31400 Toulouse
+33 (0)5 61 14 52 00
www.interlogement.com

CIO
Cité administrative - bât. F
bd Armand Duportal - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 21 38 26
cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO (Toulouse Nord)
60 bis r Matabiau - 31000 Toulouse
+33 (0)5 34 41 34 81
cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

Commissariat de police
22 bd de l' Embouchure
31200 Toulouse
+33 (0)5 61 12 77 77

CPAM
3 bd Léopold Escande - 31093 Toulouse
+33 (0)8 20 90 42 08
Service Relations internationales
+33 (0)5 62 73 80 81

CRIJ
17 r de Metz – 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 21 20 20
crij-tlse@crij.org
www.crij.org

CROUS
58 r du Taur – 31070 Toulouse
+33 (0)5 61 12 54 00
Service relations internationales
+33 (0)5 61 12 54 56/33
crous-saee@ac-toulouse.fr
Service RI Logement
+33 (0)5 61 12 54 59
crous-saee-logement@ac-toulouse.fr
www.crous-toulouse.com

DARIC
7 bd de la Gare - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 17 70 00
Attestation diplômes étrangers
+33 (0)5 61 17 81 16
daric@ac-toulouse.fr

DEFLE
Université de Toulouse-Le Mirail
5 all Antonio Machado - 31058 Toulouse
+33 (0)5 61 50 45 10
+33 (0)5 61 50 42 38
defle@univ-tlse2.fr
www.univ-tlse2.fr/defle
Cours d'été : etedefle@univ-tlse.fr

DDTEFP
Bd Armand Duportal – 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 58 56 48 -
www.travail.gouv.fr

EDF-GDF
Informations, conseils, services
30 bd Lascrosses - 31000 Toulouse
+33 (0)8 10 13 10 00
www.edf.fr
www.gazdefrance.com

EGIDE
18 pl Roguet – 31300 Toulouse
+33 (0)5 61 77 26 66
toulouse@egide.asso.fr
www.egide.asso.fr

État civil
6 r du Colonel Pélissier
+33 (0)5 61 22 30 26
8h30-17h

FnAK
23 r du Loess
67037 Strasbourg cedex 02
+33 (0)3 88 10 73 29
fondation@fnak.fr
www.fnak.org

Gare routière
68 bd Pierre Semard - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 61 67 67 (cars régionaux)

INSA Service logement
156 av de Rangueil - 31400 Toulouse
+33 (0)5 62 17 37 37

IPST
39 all Jules-Guesde - 31000 Toulouse
+33 (0)5 62 25 52 01
www.ipst.fr

La Poste centrale
9 r Lafayette - 31000 Toulouse
+33 (0)5 34 45 70 85

Logements H.L.M
34 r Pargaminières - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 22 29 39

Mairie
Place du Capitole.
+33 (0)5 61 22 29 22
www.mairie-toulouse.fr

Maison de l' Europe
35 r Croix Baragnon - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 53 86 43
europetoulouse@wanadoo.fr

La Maison Internationale
(voir « Associations »)

Office de tourisme
Donjon du Capitole - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 11 02 22
www.ot-toulouse.fr
infos@ot-toulouse.fr

ONISEP
58 all Jean Jaurès - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 17 82 10 - www.onisep.fr

OTU
Wasteels 36 r du Taur - 31000 Toulouse
+33 (0)5 61 12 18 88

Préfecture
Place St Etienne - 31000 Toulouse
+33 (0)5 34 45 36 66
Services administratifs
(titres de séjour...) :
1 r St. Anne - 31000 Toulouse
Accueil des étudiants étrangers :
+33 (0)5 34 45 34 64

Rectorat
Place St. Jacques
31073 Toulouse cedex 7
+33 (0)5 61 17 70 00
www.ac-toulouse.fr

SNCF (gare Matabiau)
64 bd Pierre Sémard - 31500 Toulouse
+33 (0)5 61 10 10 00 - www.sncf.fr

Tisséo-SMTC (bus-métro)
9 r Michel Labrousse
31081 Toulouse cedex 1
+33 (0)5 61 41 70 70
www.tisseo.fr

Abréviations

all	allée
av	avenue
bât	bâtiment
bd	boulevard
chem	chemin
imp	impasse
pl	place
r	rue
rte	route

Envie d'**ailleurs**?
Envie d'**aller plus loin**?
Etudiants
Français ou venant d'ailleurs,
participez au

Tandem Interculturel

Et toi?
And you?
¿Y tú?
á ÔÙ?
А ты?
Und du?
あなたは?
Og du?
nin, ô ...
En ...?
A ...?
... ?
... ?
... ?
En gij?
Şi tu ?
È Kee?
Jane sen ?
wou enta?
A tu ?
Ya sen?
E você?
وأنت ؟
Agus tusa ?
Kı εεù,
A ty?

Inscriptions au **Réseau universitaire**, au **CROUS**,
dans les services d'accueil
et dans l'éventuelle internationalisation **établissements**
d'enseignement supérieur
et de recherche du Réseau universitaire ou
par **mail** (lieu d'inscription hébergeur)
sur notre site **www.ruhmp.fr**

Réseau universitaire Toulouse Midi-Pyrénées
... rue ... - 31000 Toulouse
... - www.ruhmp.fr
Tél. ... - Fax ...

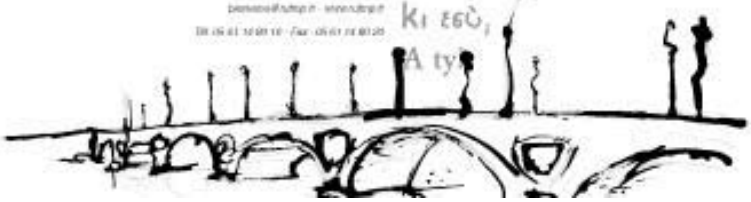

Accueil dans des familles toulousaines d'étudiants d'universités étrangères

Pour un repas,
une discussion,
une sortie...

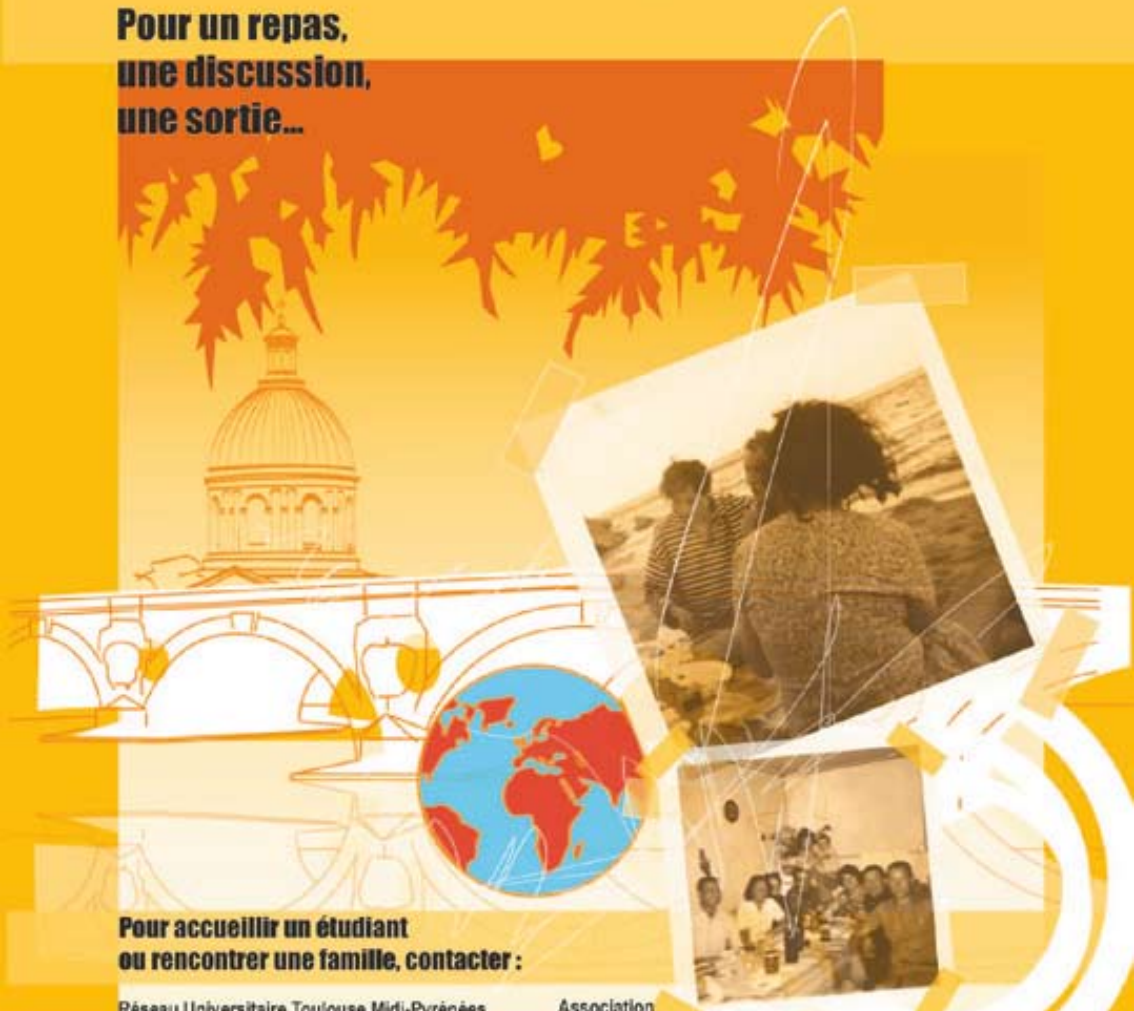

Pour accueillir un étudiant
ou rencontrer une famille, contacter :

Réseau Universitaire Toulouse Midi-Pyrénées
Mission Accueil et Mobilité
15, rue des Lois
31000 Toulouse

Tél. : 05 61 14 80 10
Fax : 05 61 14 80 20

Association
Rencontres Etudiants Etrangers / Familles Toulousaines
etudiants.familles@wanadoo.fr

bienvenu@rutmp.fr
www.rutmp.fr

Sites universitaires de la région

Toulouse accueille actuellement 85% des effectifs étudiants de Midi-Pyrénées et concentre une majorité de laboratoires de recherche. Cette concentration en matière de formations supérieures et de recherche est à l'image des activités économiques de la Région et de sa métropole Toulouse.

Le mouvement de décentralisation des activités universitaires s'amplifie progressivement. Les sites universitaires, implantés dans des villes moyennes de Midi-Pyrénées, se développent régulièrement. En témoigne la création en 2002 du Centre Universitaire Champollion regroupant les sites d'Albi, de Castres, de Figeac et de Rodez.

Les Centres universitaires, créés à Albi, Foix, Montauban et Rodez, représentent à ce jour un pourcentage relativement modeste de l'effectif total des étudiants de la région. Cependant la création de nombreux campus illustre bien une volonté forte de valorisation régionale.

Pour leur part, les instituts universitaires de technologie (IUT) ont été depuis longtemps des pionniers en matière de décentralisation : dix d'entre eux sont installés à Toulouse, les seize autres sont implantés à Auch, Castres, Figeac, Rodez et Tarbes.

Deux écoles d'ingénieurs, l'École des Mines d'Albi-Carmaux et l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, trouvent toutes deux leur place en termes d'effectifs et de notoriété parmi les Grandes écoles de Toulouse.

Dans le domaine de la recherche, la volonté politique d'aménagement du territoire régional s'est concrétisée par la constitution d'un certain nombre d'équipes, travaillant en réseau avec des laboratoires de Toulouse.

Figeac
Cahors
Rodez
Montauban
Albi
Auch
Toulouse
Castres
Tarbes
Foix

Carnets d'adresses

Albi

I. Établissements universitaires

École des Mines d'Albi Carmaux
Campus Jarlard
81013 Albi cedex 09
+33 (0)5 63 49 30 00
www.enstimac.fr

Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion
Place de Verdun
81012 Albi cedex 9
+33 (0)5 63 48 17 17
www.univ-jfc.fr

IUFM
1 r de l' École normale
81000 Albi
+33 (0)5 63 48 14 60
http://ent.toulouse.iufm.fr

II. Logement

CROUS
Place de Verdun
81012 Albi cedex 9
+33 (0)5 63 48 16 90
+33 (0)5 63 48 16 92
www.crous-toulouse.com

Office Public HLM
2 r Général Galiéni - 81000 Albi
+33 (0)5 63 77 81 81

Caisse d'allocations familiales
16 r Campmas - 81013 Albi cedex
+33 (0)8 20 25 81 10
www.caf.fr

III. Santé

CPAM
5 pl Lapeyrouse - 81000 Albi
+33 (0)8 20 90 42 03
www.ameli.fr/

LMDE
52 av du Maréchal Foch
81000 Albi
+33 (0)8 25 00 06 01
www.lmde.com

VITTAVI
105 bd de Soult
81000 Albi
+33 (0)8 25 82 57 15
www.vittavi.net/sr/230/index.php

IV. Informations générales

Mairie
16 r de l'Hôtel de ville
81023 Albi cedex 9
+33 (0)5 63 49 10 10
www.mairie-albi.fr

Office de Tourisme
Place Sainte-Cécile
81000 Albi
+33 (0)5 63 49 48 80
www.albi-tourisme.fr

AFIJ
14 r des Pénitents
81000 Albi
+33 (0)5 63 43 43 75
www.afij.org

La Mission locale du Tarn Nord
26 r Camboulives
81000 Albi
+33 (0)5 63 47 08 85
http://missionjeune.tarnnord.free.fr

Préfecture
Place de la Préfecture
81013 Albi cedex
+33 (0)5 63 45 61 61
www.tarn.pref.gouv.fr/

BIJ
9 pl Ste Cécile
81000 Albi
+33 (0)5 63 47 19 55
bij81.albi@crij.org

Auch

I. Établissements universitaires

IUT (UPS)
24 r d' Embaquès
32000 Auch
+33 (0)5 62 61 63 00
www.iut-tlse3.fr/

IUFM
24 r d'Embaquès
32000 Auch
+33 (0)5 62 05 28 87
http://ent.toulouse.iufm.fr/

II. Logement

Office Public HLM
71 r Jeanne d'Albret
32021 Auch
+33 (0)5 62 60 14 50
www.ophlm32.fr

La Maison du Logement
Résidence Hélios
19 r du Général Schlesser
32000 Auch
+33 (0)5 62 05 52 80

Association REGAR
Gestion de logements d'urgence et temporaires
14 pl Saluste du Bartas
32000 Auch
+33 (0)5 62 05 59 50

CAF
11 r Châteaudun
32000 Auch
+33 (0)8 20 25 09 10
www.caf.fr/

III. Santé

CPAM
11 rue Châteaudun - 32012 Auch
Tél. 0 820 904 134
www.auch.ameli.fr

Mutuelle Accidents Élèves
2 rue Somme - 32020 Auch Cedex 9
Tél. 05 62 63 50 12
www.mae.fr

IV. Information générale

Mairie
1 place Libération
32000 Auch
Tél. 05.62.61.66.00
www.mairie-auch.fr

Préfecture du Gers
7 rue Arnaud de Moles
32000 Auch
Tél. 05.62.61.44.00

Office du Tourisme
1 rue Dessoles
32000 Auch
Tél. 05 62 05 22 89
www.auch-tourisme.com/

AFIJ
24 rue d'Embaquès
32000 Auch
Tél. 05 62 61 73 41

BIJ
16 bis rue Rouget de Lisle
32001 Auch
Tél. 05.62.60.21.21
www.imaj-auch.asso.fr/bij/

CIO
Rue Boissy d'Anglas
32000 Auch
Tél. 05 62 05 65 20

Mission locale du Gers
7 rue Arago
32000 Auch
Tél. 05.62.05.32.32
www.missionlocalegers.com

Cahors

I. Établissements universitaires

Antenne de l' UTM
(Formation M2 « Patrimoine » du Département Histoire de l'art et archéologie)
273 av Henri-Martin - 46000 Cahors
www.univ-tlse2.fr

IUFM Midi-Pyrénées
Centre départemental du Lot
273 av Martin - BP 282
46000 Cahors
http://ent.toulouse.iufm.fr

II. Logement

Office des HLM de Cahors
Mme Lasfargues
+33 (0)5 65 53 20 20

CAF du Lot
304 r Victor Hugo
46000 Cahors
+33 (0)8 36 67 55 55

III. Santé

CPAM Lot
www.cahors.ameli.fr

IV. Informations générales

Mairie
www.mairie-cahors.fr

La Préfecture du Lot
Accueil du public : Cité Bessières
www.lot.pref.gouv.fr/prefecture.php

BIJ
bij46.cahors@crij.org

CIO
cio.cahors@ac-toulouse.fr

Maison du Tourisme
www.tourisme.fr/office-de-tourisme/cahors.htm

Castres

I. Établissements universitaires

Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion
Site de Castres
Avenue Georges Pompidou
81100 Castres
+33 (0)5 63 62 11 75
www.univ-jfc.fr/campus/castres

IUT (UPS)
Avenue Georges Pompidou
81100 Castres
+33 (0)5 63 62 11 50

II. Logement

CROUS
Rue Firmin Oulès
81000 Castres
+33 (0)5 63 35 21 80
www.crous-toulouse.com

Office Public HLM
28 bis r d'Empare
81100 Castres
+33 (0)5 63 62 61 00
www.hlm-castres.fr

BIJ
39 r Emile-Zola
+33 (0)5 63 71 94 40
http://bij.castres.free.fr/

Point Accueil Logement - IUT
Avenue Georges-Pompidou
81100 Castres
+33 (0)5 63 62 11 64

CAF Tarn
17 r du Commerce
81100 Castres
www.tarn.caf.fr

Figeac

III. Santé

CPAM
Accueil Assurés
2 bd Carnot - 81100 Castres
+33 (0)8 20 90 42 03
www.albi.ameli.fr

IV. Informations générales

Mairie
Rue de l'Hôtel de Ville
81108 Castres
+33 (0)5 63 71 58 58
www.ville-castres.fr

Office de Tourisme
3 r Milhau Ducommun
81100 Castres
+33 (0)5 63 62 63 62
www.tourisme-castres.fr

Mission Locale Tarn Sud Emploi et Formation
7 pl de l'Albinque
81100 Castres
+33 (0)5 63 51 63 20
www.mission-locale-tarn-sud.asso.fr

I. Établissements universitaires

Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion
(L3 Sciences de l'ingénieur)
Avenue de Nayrac
46100 Figeac
contact.figeac@univ-jfc.fr
www.univ-jfc.fr/campus/figeac

IUT (UTM)
Avenue de Nayrac
46100 Figeac
iut.figeac@univ-tlse2.fr
www.iutfigeac.com

II. Logement

Office des HLM de Cahors
+33 (0)5 65 53 20 20

Service habitat de la ville de Figeac
+33 (0)5 65 14 10 20

CAF - Centre Social de Prévention
Place Vival
+33 (0)5 65 50 05 01

III. Santé

CPAM du Lot
+33 (0)8 20 90 09 00

Vittavi (voir Albi, p. 55)
www.vittavi.net

LMDE (voir Toulouse, p. 48)
www.lmde.fr

MAE Lot
www.mae.fr

IV. Informations générales

CIO
cio.figeac@ac-toulouse.fr

Mairie
+33 (0)5 65 50 05 40

Préfecture
Pour les titres de séjour s'adresser à la préfecture du Lot à Cahors (voir p. 56)

Point Information Jeunesse
+33 (0)5 65 34 34 49

Office de Tourisme
www.quercy.net/figeac

Association AQVUF
(vente de mobilier et informations sur la vie étudiante)
aqvuf.iut-figeac@laposte.net

Foix

I. Établissements universitaires

Centre Universitaire de Foix
4 av Raoul Lafagette - 09000 Foix

Antenne de l'UTM
(Départements : Tourisme et industries de l'accueil CETIA et Géographie et aménagement)
www.univ-tlse2.fr

IUFM Midi-Pyrénées
Centre de Foix
http://ent.toulouse.iufm.fr

II. Logement

Info logement étudiant voir aussi au BIJ

CAF
5 r Victor Hugo - 09016 Foix
+33 (0)8 20 25 09 10
www.ariege.caf.fr

Association pour le Développement Universitaire en Ariège
adua@toulouse.iufm.fr

III. Santé

CPAM www.foix.ameli.fr

Vittavi (voir Toulouse, p. 48)

LMDE (voir Toulouse, p. 48)

MAE www.mae.fr

IV. Informations générales

Mairie +33 (0)5 61 05 42 00

Préfecture www.ariege.pref.gouv.fr

BIJ www.bij09.org

CIO cio.foix@ac-toulouse.fr

Office de Tourisme www.ot-foix.fr

Montauban

I. Établissements universitaires

Centre universitaire
Antenne de l' UTM
116 bd Montauriol
82017 Montauban cedex
+33 (0)5 63 91 88 50
www.univ-tlse2.fr

IUFM Tarn et Garonne
76 bd Montauriol
82017 Montauban
+33 (0)5 63 03 07 27
www.ent.toulouse.iufm.fr

II. Logement

Info logement étudiant voir aussi au BIJ

Comité local pour le logement des jeunes
+33 (0)5 63 66 39 14

SA Languedocienne d' HLM
+33 (0)5 61 36 26 00

SA d'HLM les Chalets
+33 (0)5 62 13 25 25

Association départementale d'information au logement
+33 (0)5 63 63 04 68

CAF
37 av Gambetta
82000 Montauban
www.montauban.caf.fr

III. Santé

CPAM
www.cpam82.fr

IV. Informations générales

Mairie
www.montauban.com

La Préfecture du Tarn et Garonne
www.tarn-et-garonne.pref.gouv.fr

BIJ
www.bij82.org

CIO
+33 (0)5 63 66 12 66
cio.montauban@ac-toulouse.fr

Office de tourisme
www.montauban-tourisme.com

Rodez

I. Établissements universitaires

Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion
Avenue de l'Europe - BP 3219
12032 Rodez
+33 (0)5 65 73 36 50
www.univ-jfc.fr/campus/rodez

IUFM Aveyron
12 r Sarrus - 12000 Rodez
+33 (0)5 65 68 03 43
http://ent.toulouse.iufm.fr

IUT (UT1)
33 av du 8 mai 1945 - 12000 Rodez
+33 (0)5 65 77 10 80
www.iut-rodez.fr

II. Logement

Comité pour le Logement Autonome des Jeunes
+33 (0)5 65 77 14 05

Office Public HLM
+33 (0)5 65 77 14 40

CAF
31 r de la Barière
12025 Rodez cedex 9
+33 (0)5 65 77 82 00

III. Santé

CPAM
+33 (0)5 65 77 60 00

LMDE
Voir Toulouse p. 48

SMESO-VITTAVI
Voir Toulouse p. 48

IV. Informations générales

Mairie
www.mairie-rodez.fr

La Préfecture de l'Aveyron
www.aveyron.pref.gouv.fr

Point Information Jeunesse
+33 (0)5 65 67 51 58

CIO
cio.rodez@ac-toulouse.fr

Office de tourisme
www.ot-rodez.fr

Tarbes

I. Établissements universitaires

École Nationale des Ingénieurs de Tarbes
47 av d' Azereix - BP 1629
65016 Tarbes cedex
+33 (0)5 62 44 27 00
www.enit.fr

IUT (UPS)
1 r Lautréamont - 65000 Tarbes
+33 (0)5 62 44 42 02
www.iut-tarbes.fr

IUFM – Hautes-Pyrénées
3 r Lautréamont - 65000 Tarbes
+33 (0)5 62 44 23 30

II. Logement

Info logement étudiant voir aussi au BIJ

Résidence de Tarbes
+33 (0)5 62 44 65 65

CROUS
Rue Vincent Scotto - 65000 Tarbes
+33 (0)5 62 44 65 65
www.crous-toulouse.com

Foyers Jeunes Travailleurs de Tarbes
+33 (0)5 62 38 91 20

CAF
6 ter pl au Bois - 65018 Tarbes
+33 (0)5 62 44 45 46
www.tarbes.caf.fr

III. Santé

CPAM
www.tarbes.ameli.fr

IV. Informations générales

Mairie
www.ville-tarbes.fr

La Préfecture des Hautes-Pyrénées
www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

BIJ
+33 (0)5 62 93 22 12

CIO
+33 (0)5 62 34 55 00
0650044v@ac-toulouse.fr

Office de tourisme
www.tarbes.com

Abréviations

all	allée
av	avenue
bât	bâtiment
bd	boulevard
chem	chemin
imp	impasse
pl	place
r	rue
rte	route

Nos publications

Plaquette du site universitaire Toulouse Midi-Pyrénées

Contact : communication@rutmp.fr

Ariane

Guide de l'étudiant et du chercheur étrangers

Version électronique : www.rutmp.fr
Contact étudiant : bienvenu@rutmp.fr
Contact chercheur : mobilitycentre@rutmp.fr

Français Langue Étrangère

Contact : fle@rutmp.fr

Langues Vivantes Étrangères

Contact : lve@rutmp.fr

L' exploreur toulousain

Découverte des lieux culturels

Version papier uniquement

Contact : culture@rutmp.fr

Recherche et Technologie dans l'espace Sud-ouest européen Potentiels des régions

www.rutmp.fr/repartir/index.html

Contact : bruga@rutmp.fr

Guide électronique de la recherche académique régionale

Contact : duport@rutmp.fr

Sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain de Midi-Pyrénées

Contact : patrimoine@rutmp.fr

Index

Accueil 1, 15, 16, 37, 41
Admission 4, 9, 10
Aides au logement (ALS, APL) 8, 18
Albi 33, 53, 54, 55
Ambassade 10, 11, 14, 64
Argent 7, 8, 28
Associations 41, 46
Assurances 23 - 26
Auch 33, 53, 54, 55
Autorisation temporaire de travail 12, 13, 38, 69
Avion 36
Bail 20, 21
Banque 28
Bibliothèques 22, 40
Bourses 11, 15, 17, 18, 23, 27, 42
Budget 7, 8
Bus 34, 35, 36
CAF (Caisse d'allocations familiales) 8, 18, 19, 26, 49, 55 - 59
Cahors 33, 53, 54, 56
Carte d'étudiant 22, 28, 34, 38
Carte de séjour, voir chapitre Titres de séjour 10, 13, 14,19, 24, 26, 27, 38, 64
Carte internationale 15
Castres 33, 53, 54, 56
Caution 21
Centre de mobilité 16, 20, 41
Centres et Instituts culturels étrangers 47
Cités universitaires 15, 17
Compte bancaire 28
Consulats 11, 14, 47-48
Contrôle médical 13, 14, 69
Cours de français 29, 44, 45
Crij 15, 19, 32, 34, 39, 50
Crous 15, 17, 19, 27, 34, 39, 41, 42, 50, 55, 56, 59
Culture 41-42
Ecoles 4, 7, 9, 33, 53
Erasmus 5
Erasmus Mundus 6
Espace Accueil Etudiants 15
Etablissements universitaires – adresses 44, 45, 55-59
Famille d'accueil 53
Figeac 33, 53, 54, 57
FnAK 16, 26, 50
Foix 33, 53, 54, 58
Foyers 17, 48
Français Langue Etrangère/ FLE 10, 29
Garant 21
Grandes Ecoles 4
Hôtels 18
Information et orientation (services de) 44-45
Inscriptions 7, 9, 22, 23, 45
Jobs 15, 38, 39
Léonardo 6
LMD 4, 7, 9
Logement 8, 15, 17-21
Logement temporaire 21
Médecin 23, 25, 37
Médecine préventive 25, 37
Métro 34, 35
Montauban 33, 53, 54, 58
Mutuelles 24, 48, 55-59
Numéros de téléphone utiles 37
Office de tourisme 37, 42
Parrainage 40, 52
Poste 37
Préinscription 9-10, 13, 29
Programmes d'échange 5, 6, 22, 29
Reconnaissance des diplômes 10
Réseau universitaire 1, 5, 19, 29, 41, 42
Résidences universitaires 15, 17
Résidences d'étudiants 17
Restaurant universitaire 7, 15, 34
Rodez 33, 53, 54, 59
Santé 23 - 26, 48, 55-59
Sécurité sociale 17, 23-26
Scolarité (services de) 44-45
Socrates 5
Sports 43
Stages 3, 6, 8, 15
Studios 21
Tandem Interculturel 40, 51
Tarbes 33, 53, 54, 59
Titre de séjour (voir carte de séjour)
Toulouse 32-50
Train 34
Transports en commun 7, 34 - 36
Travail 15, 38, 39
Universités 4, 10, 33, 39, 40, 42, 45
Vélo 35, 36
Visa 11, 12, 26, 64
Voiture 34

Planning détachable

DATES	AVANT LE DÉPART	PAGES
Sept 2007	- S'informer : choix du cursus, départ en programme d'échange, évaluer son budget. - Apprendre le français.	P 5 P 29
Nov 2007	- S'inscrire dans le cadre d'un programme d'échange. - S'inscrire dans le cadre d'un séjour à titre individuel : DAP ou candidature directe*. - Demander une bourse du gouvernement français.	P 9/10 P 9/10 P 11
Déc 2007	Demander un visa long séjour.	P 11/12
Janv 2008	Préparer les pièces justificatives : pour l'inscription et pour la demande de carte de séjour.	P 13
Fév 2008	Passer le test de français.	P 10
Mars à Juin 2008	* Envoi du dossier dans le cadre d'une candidature directe.	P 10
Juin 2008	S'informer pour la recherche du logement	P 17

DATES	À L'ARRIVÉE	PAGES
Juin à Août 2008	Rechercher un logement.	P 8/17
Sept à Nov 2008	- S'inscrire dans l' établissement d'études. - Adhérer à une mutuelle (facultatif mais conseillé). - Effectuer le contrôle médical, sauf pour les étudiants dispensés. - Demander, puis retirer la carte de séjour.	P 22 P 24/25 P 27 P 27

Documents à prévoir pour l'obtention du titre de séjour

Avant le départ
- Visa de long séjour
- Passeport en cours de validité
- Certificat de scolarité ou attestation d'inscription ou de préinscription
- Protocole d'accueil (chercheur)
- Diplômes ou attestation de réussite à l'entrée à l'université
- Acte de naissance
- Étudiants hors EEE : justificatif de ressources
- Étudiants originaires de l'EEE : attestation manuscrite justifiant d'une couverture sociale et de ressources suffisantes.
- 3 photos d'identité

À l' arrivée
- Justificatif de domicile
Voir logement p. 17

Qui a besoin de quoi ?

Ressortissant de : / Document	UE des 15, Malte, Chypre, Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse (3)	Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	Monaco	Andorre	Autres Pays (4)
Visa de long séjour	non	non	non (1)	non	oui
Carte de séjour	non	non sauf si demande d'APT	non	oui (2)	oui
Contrôle médical	non	non	non	non	oui
APT	non	oui	non	non	oui
Justificatif de ressources	Déclaration sur l'honneur (lettre manuscrite)				oui
Justificatif de domicile	Déclaration sur l'honneur (lettre manuscrite)				oui

(1) Passeport avec cachet de l' Ambassade de France à Monaco.
(2) À demander directement au Ministère de l'Intérieur.
(Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques)
(3) Les ressortissants de ces pays peuvent demander une carte de séjour, s'ils le désirent.
(4) Pour la Bulgarie et la Roumanie se renseigner sur www.diplomatie.gouv.fr

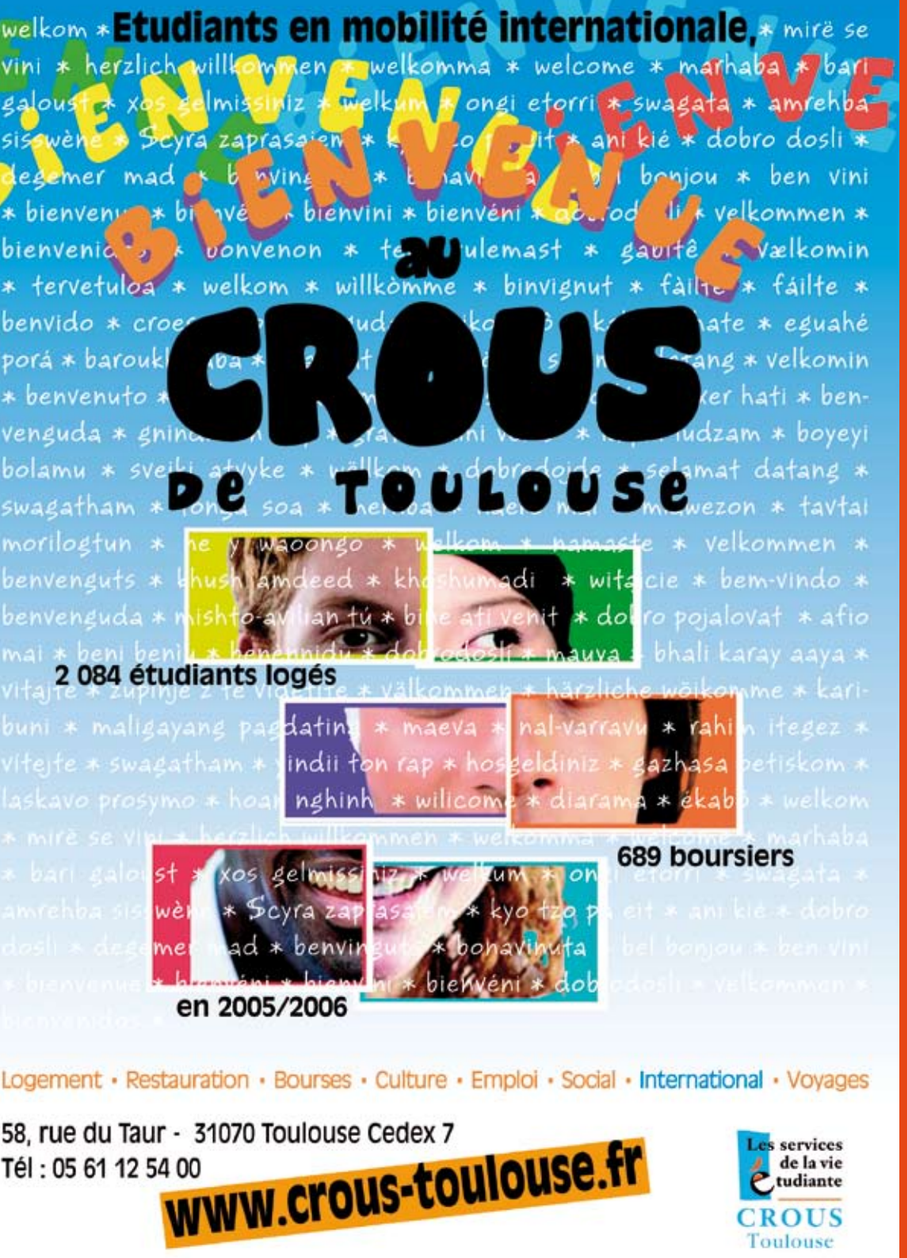

CONTACTS

Accueil étudiants étrangers

Martin Bündgen
+33 (0)5 61 14 80 22
martin.bundgen@rutmp.fr

Centre de mobilité

Joëlle Coquereau
+33 (0)5 61 14 80 21
joelle.coquereau@rutmp.fr
mobilitycentre@rutmp.fr

Français Langue Étrangère

Josiane Martinez
+33 (0)5 61 14 80 23
josiane.martinez@rutmp.fr

Secrétariat FLE

Anabelle Bollati
+33 (0)5 61 14 80 19
anabelle.bollati@rutmp.fr

Logement étudiant

Olympe Maris
+33 (0)5 61 14 80 18
olympe.maris@rutmp.fr

Sigles (suite)

DEFLE	Département d'enseignement du français langue étrangère
DELF	Diplôme d'études de langue française
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DIVE / DVE	Division de la vie étudiante
DSE	Dossier Social Étudiant
ECTS	European Credit Transfer System
EDF-GDF	Electricité et gaz de France
EEE	Espace économique européen (pays : les 27 de l'UE et et les 3 de l'AELE)
EGIDE	Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux
FLE	Français langue étrangère
FnAK	Fondation nationale Alfred Kastler
FFSU	Fédération française des sports universitaires
H.L.M	Habitation à loyer modéré
IPST	Institut de la promotion supérieure du travail
IUP	Institut Universitaire Professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie
LVE	Langue vivante étrangère
LMD	Licence-Master-Doctorat
LMDE	La mutuelle des étudiants
MAE	Mutuelle assurances élèves
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
OPAC	Office public pour l'aménagement et la construction
OTU	Agence de voyage pour les étudiants et les jeunes
PACS	Pacte civil de solidarité
PEB	Service de prêt entre bibliothèques
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
RIB/RIP/ RICE	Relevé d'identité bancaire/postal/de caisse d'épargne (sera remplacé courant 2007 par l'IBAN : international bank account number)
RU	Restaurant universitaire
SAMU	Service d'aide médicale d'urgence
SCD	Service commun de la documentation
SIUAPS	Service interuniversitaire d'activités physiques et sportives
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SMTC	Syndicat mixte des transports en commun
SNCF	Société nationale des chemins de fer
SUAPS	Service universitaire d'activités physiques et sportives
SUIO	Service universitaire d'information et d'orientation
TCF	Test de connaissance de français
TD	Travaux dirigés
TGV	Train à grande vitesse
TP	Travaux pratiques
UE	Union européenne (27 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède)
UE	Unité d'enseignement
UFR	Unité de formation et de recherche
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales